



**ORDRE DU JOUR  
ET  
NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE**

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 24 mars 2022 (*Annexe A p 13*)

<b>A – Rapport de la Présidente</b> .....	<b>p 2</b>
A-1. Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical .....	p 2
A-2. Adhésions et transferts de compétences .....	p 2
A-3. Commissions Locales d'Énergie .....	p 4
A-4. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes .....	p 5
A-5. 38 <sup>ème</sup> congrès de la FNCCR.....	p 5
A-6. Territoire Énergie Normandie – TEN .....	p 6
A-7. Agenda du Comité Syndical .....	p 6
<b>B – Finances</b> .....	<b>p 7</b>
B-1. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours .....	p 7
<b>C – Transition Énergétique</b> .....	<b>p 7</b>
C-1. Appel à projet : Efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités .....	p 7
C-2. Groupements d'achat d'énergie Électrique et/ou Gaz.....	p 8
C-3. EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – Lots 1 et 4 .....	p 9
C-4. Commission Consultative pour la Transition Énergétique.....	p 10
<b>D – Mobilité Durable</b> .....	<b>p 10</b>
D-1. Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE .....	p 10
D-2. 6 <sup>ème</sup> édition du Normandie Énergies Tour .....	p 11

**QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Comité Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant l'assemblée en aviseront, préalablement, la Présidente, par mail ou courrier postal, parvenu 48 heures au moins avant la réunion.

Annexe A :	Procès-Verbal du Comité Syndical du 24 mars 2022	p 13
Annexe B :	Liste des demandes de financement par fonds de concours	p 57
Annexe C :	Réponse de Joël GIRAUD, ministre, aux sollicitations de la FNCCR et du SDEC ÉNERGIE	p 59

## A- RAPPORT DE LA PRESIDENTE

### A-1. Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération en date du 13 octobre 2020, le Comité Syndical a délégué au Bureau Syndical et à la Présidente certaines de ses attributions.

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Comité Syndical du 24 mars 2022, dans le cadre de ses délégations, à savoir :

OBJET			
<b>Nouvelles technologies</b>	Participation au groupement de commande coordonné par la CA LISIEUX NORMANDIE pour l'acquisition d'un PCRS sur le territoire de la communauté d'agglomération		
<b>Travaux</b>	Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE – 2022 (EQUIP AVENUE)		
<b>Finances</b>	Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le comptable public		
<b>Mobilité Durable</b>	Marché < 40 000 € pour l'élaboration du schéma directeur IRVE via le concours de la société ARTELIA		
	Convention de partenariat avec Enedis pour contribuer à l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques		
	Acquisition d'un cycle électrique – Aides financières – Hermanville-sur-Mer		
<b>Transition Energétique</b>	Audit énergétique - Aides financières - Sainte-Honorine-du-Fay		
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge, Vimont, Beuvron en Auge, Brémoy, Hottot les Bagues, Quetteville, Ver sur Mer, Valdallière et Campagnolles
		Niveau 2	Adhésion des communes de Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge, Vimont, Beuvron en Auge, Brémoy, Campigny, Hottot les Bagues, Quetteville, Valdallière, Campagnolles et Bonnenosq
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Trévières
			Complément au plan d'actions 2022 de la commune de Valdallière
			Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent
		Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Noues de Sienne	
Maison de l'Energie		Prêt de l'exposition nomade « Le parcours de l'énergie » à Cormelles le Royal	
		Convention de partenariat pour les animations avec l'association « la Marette »	
<b>Ressources Humaines</b>	Marché public d'accompagnement - Diagnostic organisationnel		

### A-2. Adhésions et transferts de compétences

#### ➤ Transferts de compétences

Depuis le Comité Syndical du 24 mars 2022, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 29 avril et 3 juin 2022 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés. Il s'agit des transferts suivants :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Convention
Seulline	Non desservie
Tracy-Bocage	
Ouilly-le-Vicomte	Contrat historique GRDF
Lisieux	

○ **Transfert de la compétence « IRVE »**

Collectivité
Saint-Laurent-de-Condol
Le Bû sur-Rouvres
Saint-Denis-de-Mailloc
Baron-sur-Odon
Maizières
Saint-Pierre-du-Jonquet
La Cambe
Hérouvillette
Beaumesnil

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	450 communes 8 intercommunalités	45 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
109 communes 1 intercommunalité	135 communes 1 intercommunalité	23 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

➤ **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom**

Pour rappel, le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée est atteinte par délibération favorable ou absence de délibération des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, cette majorité est atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement et/ou ne s'y opposent pas par délibération.

A noter que dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Un point sur les retours des collectivités sera proposé en séance, sachant que la majorité qualifiée est d'ores et déjà atteinte par les délibérations recues et que le Préfet du Calvados pourra publier son arrêté courant juillet.

### ➤ Adhésion de la Commune de Colombelles

La Commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier pour adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » (1 500 foyers) avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Ainsi, comme pour la communauté de communes Bayeux Intercom et conformément aux dispositions de l'article 5.1 des statuts du syndicat et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical puis, obtenir la majorité qualifiée des membres du syndicat dans un délai de 3 mois.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

La commune dispose d'un patrimoine d'éclairage public bien entretenu ce qui facilitera l'intégration de ces installations dans les plus de 100 000 foyers que le SDEC ENERGIE entretient déjà.

Cette démarche de la commune de Colombelles, pour nous transférer la gestion de son parc d'éclairage public, marque la reconnaissance de la qualité de service que le syndicat est en mesure d'apporter aux communes.

**➔ Il appartiendra au Comité Syndical de délibérer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.**

## A-3. Commissions Locales d'Énergie

Pour faire suite aux échanges en Bureau Syndical des 21 janvier et 3 juin derniers et à l'annonce faite au Comité Syndical du 24 mars dernier, les prochaines Commissions locales d'énergie auront ainsi lieu la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre.

Il est prévu 7 réunions réunissant chacune, une ou plusieurs CLE, qui se tiendront principalement en matinée ou en après-midi selon les nécessités.

Quelles que soient les CLE, une thématique générale sera dupliquée localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets.

Cette année, la thématique fédératrice est la production de chaleur bois.

Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée, qui permettra de revenir rapidement sur la visite et d'évoquer un ou deux sujets d'actualité comme, par exemple, l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le point habituel «travaux» sera renforcé par la mise en place d'un espace « informations et échanges » qui permettra aux élus d'évoquer avec les techniciens du syndicat différentes thématiques concernant les projets en cours ou à venir sur leur commune : les effacements des réseaux, l'éclairage public, la mobilité, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur, l'efficacité énergétique des bâtiments .....

Pour rappel, ces CLE permettront également l'organisation d'élections intermédiaires suite à démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Sont concernés, à ce jour, les 5 secteurs suivants :

CLE	Elu à remplacer	Commune
BAYEUX INTERCOM	Jean-Marie GANCEL	ESQUAY-SUR-SEULLES
LISIEUX-NORMANDIE	Charles-Henry LEBRUN	COQUAINVILLIERS
NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE	Bertil SMORGRAV	BRUCOURT
CŒUR DE NACRE	Christian PAU	COURSEULLES-SUR-MER
TERRE D'AUGE	Didier ALPHONSE	REUX

Une présentation, des sites et visites envisagés et de l'ordre du jour prévisionnel des réunions sera faite en séance.

#### A-4. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Par courrier en date du 28 avril 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a informé le SDEC ÉNERGIE de l'ouverture de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021 et le contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

Pour mémoire, la dernière procédure de contrôle datait de 2008 pour les exercices 2002 et suivants.

La procédure va s'étaler sur une période d'au moins douze mois, un premier point d'étape sur l'avancé de cette procédure sera proposé en séance.

#### A-5. 38<sup>ème</sup> congrès de la FNCCR

Comme annoncé à l'occasion du Comité Syndical du 24 mars dernier, la FNCCR organise son 38<sup>ème</sup> congrès du 27 au 29 septembre 2022, au Couvent des Jacobins, dans le centre-ville de Rennes.

Cet évènement, de portée nationale, réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour, notamment, des thématiques de l'énergie et des réseaux.

Le congrès de la FNCCR attire une audience en hausse constante : 1 400 visiteurs à Montpellier en 2013, 1 600 à Tours en 2016, 1 700 à Nice en 2019.

Ce congrès comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux.

A titre d'exemple, on pourra citer :

- Quel mix énergétique pour la France en 2030/2050 ?
- La transformation du parc d'éclairage public vers la sobriété.
- SEM, communauté d'énergie ... les outils de massification des projets territoriaux.
- La modernisation de contrats de concessions d'énergie électrique ou gaz.

- La valorisation des données pour améliorer le pilotage des services publics en réseau.
- Les schémas directeurs d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.
- Les freins et leviers pour le développement du PCRS dans les territoires.
- Energies renouvelables : vers de nouveaux modèles économiques.
- Le FACÉ : nouvelles règles et nouveaux besoins / quel futur pour le FACÉ ?
- Etc. ...

Une exposition attenante au congrès est également organisée pendant sa durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées.

Le Territoire Energie Normandie – TEN – auquel sont adhérents les 5 syndicats normands, dont le SDEC ÉNERGIE, tiendra un stand, illustrant ainsi la dynamique normande en matière de réseaux et d'énergie.

#### **A-6. Territoire Energie Normandie – TEN**

Pour rappel, le TEN, Territoire d'Énergie Normandie, regroupe depuis 2015 au travers d'une entente, les 5 syndicats d'énergie normands : Le SDEC ÉNERGIE, le SIEGE 27, le SDEM50, le TE61 et le SDE76.

La présidence de cette entente est assurée chaque année par le Président d'un syndicat différent ; En 2021, la Présidence était assurée par le SDEC ENERGIE, c'est le Président du syndicat de la Manche, le SDEM, qui en a la charge cette année.

Régulièrement, les Présidents de chaque syndicat se rencontrent au travers d'une « conférence des Présidents » dont la prochaine séance est prévue le matin du Comité syndical du 16 juin.

En 2021, sous l'égide de la Présidence du SDEC ÉNERGIE, une convention a été signée, en marge du Comité Syndical du 16 décembre, entre la Région Normandie et le TEN.

Dans le cadre de cette convention, un séminaire de travail « Région Normandie / TEN » a eu lieu le 21 avril dernier dans les locaux de la Région Normandie à Caen.

En présence du Président de Région, des présidents de chaque syndicat du TEN, de leurs deux vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs, ce séminaire a été l'occasion de partager dans un premier temps, des éléments d'actualité sur les évolutions énergétiques (trajectoires bas carbone, conflits en Ukraine) et les impacts sur le rôle et l'activité des syndicats d'énergie, puis d'aborder les sujets opérationnels suivants :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- La gouvernance des plans thématiques,
- La méthanisation,
- La mobilité durable,
- Les énergies renouvelables.

Ce séminaire a également été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité des activités des syndicats d'énergie, à savoir :

- Les risques de diminution des recettes (FACÉ, TCCFE...),
- L'impact haussier sur les futurs marchés publics de l'augmentation des prix des matériaux (prix, délais...),
- L'envolée des prix de l'énergie qui contraint certaines collectivités à fermer des équipements publics,
- Une nécessité d'investissement important à court et moyen terme pour assurer le renforcement des réseaux nécessaire aux nouveaux besoins (EnR, IRVE...),
- Le besoin supplémentaire pour financer la Transition Énergétique,
- Les difficultés de recrutement.

Un point d'étape sera fait en séance.

## A-7. Agenda du Comité Syndical

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, la date des prochains Comités Syndicaux pour 2022, sera rappelée en séance :

- **Judi 6 octobre 2022** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 15 décembre 2022** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest.

## B - FINANCES

### B-1. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 16 juin devra se prononcer sur les nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 24 mars 2022, proposés en **annexe B p 57**.

**→ Il appartiendra au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste de demandes.**

## C – TRANSITION ENERGETIQUE

### C-1. Appel à projet : Efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités

Dans un contexte de renforcement de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur la question de la rénovation énergétique des bâtiments publics (nouveau CEP, programme ACTEE), et d'impératifs réglementaires (décret tertiaire) et budgétaires (forte inflation du prix de l'énergie), le syndicat souhaite mettre en place un accompagnement pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Le dispositif proposé vient en complément des dispositifs d'aides existants (DETR, DSIL, APCR, etc.) pour faciliter le passage à l'acte et la concrétisation de travaux.

Sous l'acronyme « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), un appel à projet serait ouvert, pour cette première édition, à toutes les collectivités du département sous réserve de :

- Leur adhésion, soit au service de Conseil en Energie Partagé du SDEC ÉNERGIE, soit au service commun « d'efficacité énergétique » de la communauté urbaine Caen la mer,
- et
- La réalisation d'un audit énergétique.

L'une et/ou l'autre de ces conditions devra être remplie(s) le jour du lancement de l'appel à projet.

Le règlement de l'appel à projet, notamment les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les montants d'aide, sera soumis à délibération du Bureau Syndical en juillet prochain.

L'appel à projet sera lancé dans la foulée, en vue d'une remise des candidatures pour le mois d'octobre et de la sélection des lauréats fin novembre 2022 – communication au Comité Syndical de décembre 2022.

## C-2. Groupements d'achat d'énergie Electrique et/ou Gaz

### o Impact de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités

#### ➤ Réponse ministérielle à nos sollicitations et à celles de la FNCCR

Pour rappel, et comme évoqué lors des précédents Comité Syndicaux, le syndicat a engagé un certain nombre d'actions pour répondre à la dérive des prix du gaz et de l'électricité que subissent les collectivités, malgré la mise en œuvre du groupement de commandes.

Parmi ces actions, un courrier d'alerte a été adressé le 24 février dernier aux parlementaires du Calvados et à l'UAMC, relayant ainsi localement les démarches identiques engagées par notre fédération, la FNCCR, auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le ministre concerné a répondu début mai au Président de la FNCCR, Monsieur Xavier PINTAT – courrier joint en **annexe C p 59**.

#### ➤ Réactions de membres du groupement de commande concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques

Dans le cadre du groupement de commande d'achat d'électricité et de gaz que le syndicat coordonne pour plus de 500 membres, le SDEC ÉNERGIE a été contraint fin 2021, en urgence, de mettre en place, pour couvrir les besoins énergétiques 2022 :

- Un marché subséquent n°3, couvrant des besoins de flexibilité supplémentaires de certains membres du lot 1 - "Points de livraison raccordés en BT avec une puissance  $\leq$  36 kVA - hors éclairage public et signalisation lumineuse",
- Un marché spécifique permettant d'alimenter en électricité les différents points de membres identifiés dans l'accord cadre, mais non reconnus par EDF, titulaire du lot 1 et du lot « gaz »,
- Un avenant au marché subséquent n°1 pour couvrir des points de livraison supplémentaires du lot 4 (contrats raccordés en HTA à courbe de charge mesurée) du fait, notamment de l'évolution par la CRE des catégories de contrat au regard de leur puissance nominale.

Ces trois marchés ont été passés dans une période particulièrement défavorable – décembre 2021 – le niveau des prix de l'électricité avoisinant un niveau, jusqu'à lors jamais constaté de 600 €/MWh (pm : nos achats en août 2021 d'électricité étaient aux alentours de 80 €/MWh).

Il en résulte, pour les membres concernés, une augmentation de leur facture d'énergie 2022, en moyenne 5 à 6 fois supérieure à celle de 2021.

Depuis le début de l'année et malgré ses différentes actions d'information auprès des membres du groupement de commande, le syndicat est très fortement sollicité par les collectivités qui reçoivent leurs premières factures d'énergie pour l'année 2022.

Il sera proposé de revenir en séance sur cette situation exceptionnelle qui engendre de la part des collectivités des demandes d'explication détaillées, un accompagnement fort du syndicat, des sollicitations auprès des fournisseurs pour mettre en place des mesures d'étalement...et, pour les services du SDEC ÉNERGIE, une surcharge d'activités importante.

○ **Lancement d'un nouvel accord cadre 2024/2027**

L'accord cadre pour la fourniture d'énergie, qui couvre la période 2020 à 2023 a permis de répondre aux besoins de plus de 500 membres et d'obtenir des résultats malgré tout satisfaisants sur la plupart des lots, dans un contexte de tension extrême des prix de l'énergie électrique et du gaz naturel sans précédent.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE va donc prochainement engager le lancement d'une nouvelle procédure d'accord cadre pour acheter de l'électricité et du gaz auprès des fournisseurs et ce, pour une nouvelle période de 4 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 (l'accord cadre actuel couvre la période 2019-2023).

Pour être opérationnelle, la procédure doit être engagée dès le mois de septembre 2022 pour permettre, de disposer du temps nécessaire à la consultation, à la sélection des futurs fournisseurs et à la constitution des nouveaux tarifs qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Nous reviendrons en séance sur le lancement de ce nouvel accord cadre et, notamment, sur son périmètre qui s'établit sur la base des membres de ce groupement de commande.

### **C-3. EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – Lots 1 et 4**

La société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n°2\*, portant sur l'achat d'électricité pour les périodes 2022 et 2023, a adressé au SDEC ÉNERGIE le 21 avril dernier, deux mémoires en réclamation (1 pour chaque lot), en réponse aux deux courriers du syndicat du 22 février 2022 (un pour chaque lot).

Ces courriers visaient la décision unilatérale d'EDF de mettre en œuvre la clause du marché, dite clause « MinArenh », ayant pour effet de majorer substantiellement les différents prix définitifs du BPU applicable pour 2022 et 2023. Globalement, les prix unitaires seraient multipliés par deux.

Cette position de la société EDF s'ajoute à son refus, fin 2021, de prendre en compte tous les membres du groupement ou tous les points de livraison, comme évoqué ci-avant.

Afin qu'EDF puisse être facturée de ses livraisons par chacun des membres du groupement, les parties ont convenu pour 2022, dans un premier temps, l'application du « BPU SDEC ÉNERGIE », en précisant que cette tarification est sous réserve des suites données à ce différend.

EDF a formalisé ce différend par la remise le 21 avril 2022 de deux mémoires en réclamation qui ouvrent un délai réglementaire de deux mois, permettant aux parties de convenir d'un protocole transactionnel ou d'un avenant aux marchés, éteignant une éventuelle saisine des tribunaux compétents.

Avant cette éventualité, EDF et le SDEC ÉNERGIE, coordonnateur du groupement de commande pour l'achat d'énergie, ont convenu d'engager un processus visant à régler à l'amiable ce différend.

Un point détaillé d'avancement de ce dossier sera proposé en séance, qui, s'il débouche sur un accord, devra être formalisé soit par un protocole transactionnel soumis à délibération du Comité Syndical, soit par un avenant aux marchés de fourniture d'énergie soumis à décision de la CAO du SDEC ÉNERGIE.

**→ Il appartiendra au Comité Syndical d'en délibérer si nécessaire**

\* en 2019, la société EDF a été désignée comme attributaire de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour une période de 4 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023) ; sur la base de cet accord-cadre, EDF a été attributaire des marchés subséquents n°2, portant sur la période 2022 et 2023 et ce, pour :

- le lot 1 : points de livraison – PDL raccordés en basse tension avec une puissance inférieure ou égale à 36 Kva – C5 ;
- le lot 4 : PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée – C2

#### C-4. Commission Consultative pour la Transition Energétique

La première réunion pour l'année 2022 de la Commission Consultative pour la Transition Energétique a eu lieu le 31 mai dernier dans la salle des fêtes d'Evrecy.

L'ordre du jour de cette séance plénière, qui réunit à part égale un collège d'élus des EPCI et un collège d'élus du syndicat, portait sur :

- Quelques sujets actualités (modification de la commission, renouvellement de Soleil 14, concertation sur le Schéma directeur des Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ...).
- La feuille de route de la commission : avancement des groupes de travail pour la mise en œuvre des six actions prioritaires.
- La mobilité bas-carbone, retour d'expérience de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sur :
  - o La mise en place d'un Plan de Déplacement des Agents et des Élus (dont covoiturage et formation à l'éco-conduite),
  - o La mise en œuvre de services de mobilité pour la population : service de véhicules électriques en auto partage et location de vélos à assistance électrique.

Un retour sur cette plénière sera présenté en séance.

## D – MOBILITE DURABLE

#### D-1. Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE

Pour rappel, la Loi d'Orientation des Mobilités incite à la réalisation d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Le code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, d'être légitimes pour réaliser et financer les schémas directeurs.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, ce schéma permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre ; le SD IRVE, c'est aussi la concertation de tous les acteurs de la mobilité : État, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux, bailleurs sociaux... afin de garantir une véritable cohérence de ces infrastructures qui facilitera la vie de nos concitoyens.

Dans ce contexte, une réunion de lancement de la concertation pour l'élaboration de ce schéma a été proposée à tous les acteurs de la mobilité électrique dans le Calvados le 17 mai dernier en présentiel et à distance.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, les points suivants :

- Démarche globale du Schéma Directeur des IRVE : Contexte de la mobilité électrique / Contexte réglementaire sur la réalisation de SD IRVE et ses enjeux,
- Présentation des conclusions de l'étude préalable au SD IRVE,
- L'organisation de la démarche de concertation,
- Un temps d'échanges avec les participants.

Un retour de cette réunion et un point d'avancement du projet seront proposés en séance.



## D-2. 6<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour

Comme annoncé à l'occasion des Comités Syndicaux des 3 février et 24 mars derniers, le SDEC ÉNERGIE organisera la 6<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour le samedi 17 septembre prochain.

Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019 et le Rallye Pommes et Crevettes en 2021, cette nouvelle édition s'intitulera le Rallye des Bocains.

A l'appui d'un roadbook, il conduira les équipages sur les routes du bocage virois et des gorges de la Vire au rythme de quizz et de challenges comptant dans le classement.

Un état d'avancement de la préparation du NET ainsi que le visuel de l'événement seront présentés en séance.

\*\*\*\*\*





## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 mars 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, pour tous les points soumis à délibération, à l'exception des votes des comptes administratifs 2021 du budget principal et des deux budgets annexes, pour lesquels Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques a été désigné Président de séance.

### Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
13.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
27.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	EPCI	GUERIN	Daniel
33.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
34.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
35.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
36.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
37.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
38.	EPCI	LAGALLE	Philippe
39.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves

41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
43.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
44.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
45.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
48.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
49.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
50.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
51.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
57.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
58.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
61.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
73.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno

17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
24.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
25.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
26.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
42.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
44.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
49.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	EPCI	SAINT LO	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
66.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Alain DESMEULLES	CU CAEN LA MER	VERET Jean-Luc	SEULLES - TERRES ET MER
3.	Patrick FOUCAULT	PAYS DE FALAISE	LAGALLE Philippe	EPCI
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
6.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
7.	Jean-Michel MULLER	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8.	Anthony LEVEQUE	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

\* Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu jusqu'au 31 juillet 2022 et quorum atteint par la présence du tiers des membres en exercice.

**ACCUEIL DES REPRESENTANTS**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum, et d'éviter une nouvelle convocation.

**ORDRE DU JOUR**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 18 mars dernier.

Il est consacré principalement aux décisions budgétaires qui seront présentées par Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président en charge notamment des finances, avec le soutien de Mme Brigitte DA COSTA, comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados, pour les comptes de gestion 2021.

**➤ Rapport de la Présidente**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2022,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente,
- Agenda du Comité Syndical,
- Flambée des prix de l'énergie,
- Certification ISO 50001,
- Adhésions et transferts de compétences.

**➤ Finances**

- Budgets principal et annexes :
  - o Règlement Budgétaire et Financier,
  - o Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2021
  - o Affectation des résultats 2021
  - o Budgets primitifs 2022
- Provisions pour gros entretien
- Subventions 2022 aux tiers publics et privés
- Etat du programme d'investissement AP/CP
- Contributions et aides financières 2022
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

**➤ Compétences optionnelles**

- Eclairage Public : conditions techniques, administratives et financières,

- Signalisation Lumineuse : conditions techniques, administratives et financières
- IRVE : conditions techniques, administratives et financières.

➤ **Contrat de concession électricité**

- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition pour 2022.

Madame la Présidente précise que les documents budgétaires (Comptes administratifs 2021 et budgets primitifs 2022) seront à signer en sortie de réunion.

Compte tenu de la levée de certaines contraintes sanitaires et même si la prudence reste de mise et qu'il est nécessaire de respecter au mieux les gestes barrières, un cocktail permettant de poursuivre les échanges sera proposé en fin de séance.

## PRESENTATION DE LA TRIBUNE

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques ;
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

Avant de nommer un secrétaire de séance et d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame la Présidente informe les représentants au Comité Syndical que le Bureau Syndical a voté le 11 mars dernier, l'attribution d'une aide exceptionnelle de 5 000 € à la Protection Civile.

Cette fédération tente d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations ukrainiennes déplacées, en leur fournissant et en acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

*Le Comité Syndical salue cette initiative.*

## NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, est nommé secrétaire de séance.

## RAPPORT DE LA PRESIDENTE

---

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 3 février 2022, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2022, sans aucune observation.*

## MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives aux compétences Eclairage Public, Signalisation Lumineuse et Bornes de recharge seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer, sur les votes d'intérêt commun et sur ceux relatifs à la compétence « Eclairage Public » ;
- tous les collèges, à l'exception des collèges des EPCI, de Pré Bocage Intercom, de la Communauté Urbaine et des communes de la CU, membres du syndicat, pour ce qui concerne la compétence « Signalisation Lumineuse »,
- tous les collèges à l'exception, des collèges EPCI et des communes de la CU, membres du syndicat, pour la compétence IRVE.

*Le Comité Syndical valide le vote à main levée et prend acte de ce rappel.*

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le 3 février 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET		
<b>Transition Énergétique</b>	Conseil en Energie Partagé	Adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP Niveau 1) – <i>Annule et remplace les dispositions de la décision N° 2021-DEC-62 relatives à cette commune</i>
		Adhésion de la commune de Litteau au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments
		Adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
	Maison de l'Energie	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Isigny Omaha Intercom et Collège Mirabeau de Trévières
Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Lycée Jeanne d'Arc de Caen		
<b>Transition Énergétique</b>	Adhésions	Au réseau ECLORE (Réseau des Energies Citoyennes, Locales et Renouvelables en Normandie)
		A l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)
<b>Mobilité Durable</b>	Acquisition d'un véhicule électrique - aides financières – Trévières	
	Adhésion à l'association Normandie Mobilité Electrique et partenariat pour la formation "ADVENIR"	

*Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 3 février 2022.*

## AGENDA DU COMITE SYNDICAL

---

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de ces séances pour l'année 2022, à savoir :

- **Jeudi 16 juin 2022 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 6 octobre 2022 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 15 décembre 2022 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

Les dates des prochains évènements du syndicat sont également présentées à l'écran :

- **Visite du nouveau Poste Source de Fontaine Etoupefour** (Dernière quinzaine de juin – date à confirmer) ;
- **6ème Normandie Energie Tour : « le rallye des Bocains »**, le samedi 17 septembre ;
- **Congrès de la FNCCR**, les 27,28 et 29 septembre à Rennes ;
- **Commissions locales d'énergie**, 1ère quinzaine d'octobre (visite de sites de production de chaleur, tables rondes sur l'efficacité énergétique des bâtiments, espaces multi-échanges techniques...)

*Le Comité Syndical prend acte de ces communications.*

## FLAMBEE DES PRIX DE L'ENERGIE - IMPACT SUR LES GROUPEMENTS D'ACHAT « ELECTRICITE ET GAZ »

---

Madame la Présidente rappelle que le dernier Comité Syndical a été l'occasion d'aborder la question de la flambée des prix de l'énergie et les conséquences pour les finances publiques.

Le groupement de commande coordonné par le Syndicat a permis d'en atténuer une partie des conséquences mais, pour certaines collectivités, l'impact financier risque d'être particulièrement important.

Le SDEC ÉNERGIE a organisé un webinaire début février à destination des membres du groupement. Ce dernier est disponible sur le site internet.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE confirme, par ailleurs, que, comme elle s'y était engagée, elle a alerté le premier ministre sur les conséquences d'une telle dérive sur le budget communal et intercommunal et a sollicité les parlementaires du Calvados ainsi que l'UAMC (copie à la FNCCR et à toutes les collectivités membres).

Elle rappelle qu'un différend oppose actuellement le SDEC ÉNERGIE et l'un des fournisseurs du groupement, EDF.

Après des échanges de courriers, une première réunion s'est tenue afin de se concerter avant une éventuelle saisine des juridictions compétentes.

Monsieur le Directeur Général des Services complète les propos de la Présidente en précisant que le Syndicat envisage de lancer un Appel à projets sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Il précise également que pour 2023, il reste à combler 50 % des besoins en gaz.

Pour l'électricité et le marché subséquent n°3, reste à acheter :

MS3	Base 2023	Pointe 2023
lot 1		50 %
lot 2	75 %	100 %
lot 3		
lot 4		50 %

L'évolution du prix de l'électricité et du gaz est présentée comme suit :



Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le Syndicat et ses avocats (Cabinet SEBAN) tentent de régler les différends actuels avec le fournisseur EDF.

Il présente aux élus du Comité Syndical les différents échanges intervenus depuis le début de l'année :

- EDF, par courrier en date du 14 février, répond à la mise en demeure du syndicat du 3 février, en lui transmettant son BPU, aux prix majorés.
- Le syndicat lui répond le 22 février en actant de l'irrecevabilité de leur BPU et en leur demandant d'adresser leurs factures aux membres du groupement en utilisant le BPU du SDEC ÉNERGIE, sous peine de pénalités pour émission tardive de factures,
- Une réunion d'échanges en présentiel a été organisée avec EDF le 3 mars pour éviter le contentieux :
  - EDF accepte d'adresser les factures aux membres sur la base du BPU du syndicat (mais avec réserve),
  - EDF propose un protocole transactionnel sur la base suivante :
    - 2022 : application du BPU EDF,
    - 2023 : tarification, dont les modalités restent à préciser. Le syndicat demande à ce que ce soit sous condition de réintégration des collectivités exclues.

*Le Comité Syndical prend acte de ces communications.*

## CERTIFICATION ISO 50001

Comme annoncé dans la note de synthèse explicative qui a été jointe à la convocation des représentants du Comité Syndical, Madame la Présidente confirme que le SDEC ÉNERGIE, déjà certifié ISO 9001, a été certifié ISO 50001.

En effet, conformément à la volonté du Comité Syndical indiquée dans le plan stratégique 2021-2026, adopté en séance du 17 décembre 2020, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé dans une démarche de certification ISO 50001.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> audit du Syndicat a été réalisé les 28 février et 1<sup>er</sup> mars dernier par Monsieur JAUDON de la société APAVE.

Cet audit portait sur le système de management de l'énergie qui a pour objectif d'optimiser en permanence l'usage, la consommation et l'efficacité énergétique des activités et des infrastructures du SDEC ÉNERGIE.

L'obtention de cette certification octroie de nombreux avantages :

- Des économies de coûts, résultant d'une gestion énergétique plus efficace.
- Une participation active à la réduction de l'impact écologique et énergétique des activités.

Grâce à l'implication de l'équipe projet et à la contribution et la collaboration de l'ensemble des agents, le SDEC ÉNERGIE a reçu la certification ISO 50001

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents, en rappelant les dispositions en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêts spécifiques		
		Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	IRVE
Représentants	152	152	80	144
Représentants en exercice*	147	147	76	139
Quorum atteint à partir de**	50	50	26	47
Présents	71	71	41	64
Pouvoirs	8	8	6	8
Total des votants	79	79	47	72

\* Démission de Charles-Henry LEBRUN de Coquainvilliers (CLE de Lisieux-Normandie), de Bertil SMORGRAV de Brucourt (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge), de Jean-Marie GANCEL d'Esquay-sur-Seulles (CLE de Bayeux Intercom), de Christian PAU de Courseulles-sur-Mer (CLE de Cœur de Nacre) et de Christophe DECLOMESNIL de Saint-Manvieux-Norrey (CU Caen la mer).

\*\* Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, quorum au tiers.

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

## ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

### ➤ Transferts de compétences

Depuis le Comité Syndical du 3 février 2022, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 11 mars 2022 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Cette dernière présente les différents transferts concernés, à savoir :

#### ○ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Convention
Maisoncelles-Pelvey	–
Bellengreville	GRDF convention historique

o **Transfert de la compétence « ENR »**

Collectivité	Projet
Colomby-Anguerny	Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'extension de l'école

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	450 communes 8 intercommunalités	45 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
105 communes 1 intercommunalité	126 communes 1 intercommunalité	23 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid	
6 communes	1 commune	

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom**

Madame la Présidente annonce que le nombre d'adhérents évoqué au point précédent, est sur le point d'évoluer.

En effet, à l'occasion de son Conseil Communautaire du 3 mars 2022, la communauté de communes Bayeux Intercom a délibéré pour son adhésion au SDEC ÉNERGIE et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » pour ses zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article 5.1 des statuts du syndicat et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical puis, obtenir la majorité qualifiée des membres du syndicat dans un délai de 3 mois.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Le processus d'adhésion est présenté comme suit :

Comité Syndical du 24 mars	Validation de cette demande
Les 30/31 mars	Notification aux collectivités membres du syndicat
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin	Délibérations des collectivités adhérentes
Comité Syndical du 16 juin	Etat des délibérations reçues
Juillet 2022	Arrêté Préfectoral puis mise en œuvre

Madame la Présidente rappelle que, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter l'adhésion et le transfert de compétence de la Communauté de communes Bayeux Intercom.

#### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	71	8	79

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Didier LIZORET et Denis CHÉRON.

## FINANCES

Madame la Présidente précise que les budgets qui vont être présentés dans ce prochain point, font suite au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Comité Syndical du 3 février dernier et résulte d'un important travail des services, des commissions internes du syndicat, de la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » et du Bureau Syndical lors de sa séance du 11 mars dernier.

Monsieur Philippe LAGALLE présentera les budgets du syndicat. Madame la Présidente précisent qu'ils sont solides et permettent de répondre aux attentes des collectivités en termes d'investissement et de développement des services.

Il faut, malgré tout, rester particulièrement prudent car le contexte économique, l'envolée des prix des matières premières, l'accroissement des délais de livraison et les difficultés de recrutement.... risquent d'impacter les capacités d'investissement et la qualité de l'ingénierie du SDEC ÉNERGIE.

Certains en subissent déjà les conséquences par l'allongement des délais d'intervention et, quant au syndicat, il subit, dès à présent une augmentation substantielle du coût des travaux.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise d'ailleurs avoir souhaité organiser, ce 25 mars, une réunion sur cette thématique avec les entreprises et prestataires qui œuvrent pour le compte du syndicat.

Il y a urgence, et la présence à cette réunion, notamment de Monsieur Nathan de LARA, Sous-préfet à la relance, et de Madame VALACHS, Directrice Générale du syndicat national des entreprises des réseaux, permettra d'y apporter conjointement des premières réponses.

Le syndicat reste très mobilisé sur ce sujet.

**INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ÉNERGIE, par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avant sa généralisation à toutes les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A noter que ce référentiel ne s'applique que pour le budget principal régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le cadre comptable des deux budgets annexes reste la norme comptable M14.

Il convient de souligner les principales évolutions de la M57 :

- La fongibilité des crédits entre chapitres, à l'intérieur d'une même section et les possibilités très réduites d'activer les dépenses imprévues ;
- L'utilisation très limitée des chapitres 67 et 77 nouvellement libellés « charges spécifiques » et « produits spécifiques ». Les intitulés « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels » sont supprimés ;
- L'application du principe de « prorata temporis » pour les amortissements des immobilisations ;
- Le contrôle strict des subventions versées en section d'investissement.

Une présentation plus détaillée des principales évolutions entre les deux instructions budgétaires et comptables M14 et M57, jointe en annexe C de la note de présentation jointe à la convocation des élus, est proposée en séance :

o **Principaux changements des règles comptables**

M14	M57
Application de la nomenclature uniquement	Application de la nomenclature Rédaction d'un règlement budgétaire et financier
Pas de fongibilité des crédits	Fongibilité des crédits entre chapitre (hors chapitre 012) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, sans DM Au-delà de ce plafond, virement de crédits par DM
Souplesse de la gestion des dépenses imprévues avec vote de crédits	Conditions restrictives des dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles, dans le cadre d'AP/AE, sans crédits votés
Obligation de constituer des provisions dans 3 cas uniquement (contentieux, procédure collective et recouvrement)	Obligation de constituer une provision dès l'apparition du risque avéré Provision semi-budgétaire, sauf délibération
Utilisation des éléments exceptionnels (chapitres 67 et 77)	Suppression des éléments exceptionnels sauf 3 articles 673/773 : annulation de titres/mandats 675/775 : valeur comptable des immobilisations cédées 676/776 : plus-value ou moins-value
Comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de propriété	Comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de contrôle du bien (utilisation, composition)
Comptabilisation des éléments de l'actif en un seul bloc	Comptabilisation des éléments de l'actif en un seul bloc Possibilité de comptabilisation des éléments de l'actif par composant
Amortissement des immobilisations dans son intégralité	Amortissement des immobilisations dans son intégralité Amortissement des immobilisations par composant
Amortissement linéaire des immobilisations en année pleine	Amortissement des immobilisations au prorata temporis
Souplesse dans la gestion des subventions d'investissement versées	Contrôle des subventions d'investissement versées : correspondance entre la subvention et l'immobilisation subventionnée, suivi individualisé des subventions Une subvention non affectée au financement d'une immobilisation est comptabilisée en charge (subvention de fonctionnement)

o Principaux changements des écritures comptables

M14		M57	
Code fonction	Intitulé de la fonction	Code fonction	Intitulé de la fonction
0	Services généraux	0	Services généraux
1	Sécurité et salubrité publique	1	Sécurité et salubrité publique
2	Enseignement, formation	2	Enseignement, formation
3	Culture	3	Culture
4	Sport et jeunesse	4	Sport et jeunesse
5	Interventions sociales et santé	5	Interventions sociales et santé
6	Famille	6	Famille
7	Logement	7	Logement
8	Aménagements urbains, environnement (Réseaux)	8	Aménagements urbains, environnement (Réseaux)
9	Action économique (Transition énergétique)	9	Action économique (Transition énergétique)
En bleu les fonctions utilisées par le SDEC ENERGIE			

L'instruction budgétaire et comptable M57 s'appuie sur deux documents obligatoires :

- Le Compte Financier Unique, adopté par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2021 ;
- Le Règlement Budgétaire et Financier.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - RBF

Monsieur Philippe LAGALLE confirme que le règlement budgétaire et financier est un référentiel obligatoire pour les collectivités qui ont adopté l'instruction budgétaire M57 qui a pour objectif de :

- Préciser l'application de la réglementation comptable,
- Formaliser les procédures internes au SDEC ENERGIE de gestion budgétaire et comptable,
- Communiquer ces procédures aux élus et aux agents.

A ce titre, le règlement budgétaire et financier est un outil de pilotage permettant de :

- Viser la performance financière du syndicat pour faciliter les orientations et les arbitrages des instances de décisions ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité comptable ;
- Identifier les enjeux financiers et d'engager un travail de prospective financière ;
- Répondre à la montée en puissance des exigences nouvelles de la gestion financière publique en matière de qualité, de régularité et de sincérité de ces comptes.

Le règlement budgétaire et financier ne se substitue pas à la mise en place de contrôle interne ainsi qu'à la réglementation générale en matière de comptabilités et finances publiques. Il la précise et l'adapte quand cela est possible.

Le règlement budgétaire et financier est mis à jour selon les besoins du syndicat et/ou les évolutions de la réglementation comptable ; il comporte 4 parties : le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle et la gestion patrimoniale.

Le détail de ce référentiel a été joint aux membres du Bureau Syndical en annexe D de la note de synthèse explicative jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter le règlement budgétaire et financier proposé.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	73	8	81

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Règlement Budgétaire et Financier proposé,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**COMPTE DE GESTION 2021**

Sous le couvert de Madame Brigitte DA COSTA, comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Philippe LAGALLE présente le compte de gestion 2021 du budget principal.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section Fonctionnement	16 651 187.39 €	3 569 423.83 €	5 594 896.81 €	18 676 660.37 €
Section Investissement	2 599 728.31 €	0.00 €	-65 253.39 €	2 534 474.92 €
<b>Total</b>	19 250 915.70 €	3 569 423.83 €	5 529 643.42 €	21 211 135.29 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2021 du comptable public du Budget principal du SDEC ÉNERGIE.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	73	8	81

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Arrivée de Monsieur François FARIDE.**

### BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe F de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat cumulé excédentaire de 21 211 135.29 €, dont un excédent cumulé de 18 676 660.37 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 2 534 474.92 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public :

	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	18 676 660.37	0.00 €	18 676 660.37
Investissement	2 534 474.92	-7 207 126.08	-4 672 651.16
<b>TOTAL</b>	<b>21 211 135.29</b>	<b>-7 207 126.08</b>	<b>14 004 009.21</b>

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte administratif 2021.**

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2021 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>73</b>	<b>7</b>	<b>80</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2021 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2021**


---

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2021 sur le budget 2022 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	14 004 009.21 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 534 474.92 €
Article 1068 de la section d'investissement		4 672 651.16 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	74	8	82

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 14 004 009.21 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 2 534 474.92 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 4 672 651.16 € au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022**


---

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le budget primitif principal du SDEC ÉNERGIE, relève de l'instruction budgétaire et comptable « M57 » et que le SDEC ÉNERGIE a fait le choix de voter le budget par nature et par chapitre.

Le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2022 est établi dans le respect du Débat d'Orientations Budgétaires acté par le Comité Syndical du 3 février 2022 et sur le constat des comptes de l'exercice 2021.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe F de la note de présentation jointe à la convocation :

➤ **Recettes de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 081 763,56	13 081 763,56	14 004 009,21	Résultat excédentaire N-1 reporté
70	Produits de gestion courante	90 000,00	71 005,86	120 000,00	Mise à disposition de personnel et de moyens matériels pour les deux régies selon la clé de répartition (0,5 ETP pour le BA ENR et 1 ETP pour le BA MD)
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	10 601 791,57	10 500 000,00	Perception de la TCCFE avant reversement à certaines communes
74	Dotations et subventions	12 750 000,00	12 796 144,12	14 500 000,00	Participation des collectivités aux financements des travaux et services
75	Autres produits de gestion courante	5 300 000,00	5 288 844,07	5 350 000,00	Redevances « Electricité » et « Gaz », le loyer ORANGE, vente de CEE et fonds ACTEE
76	Produits financiers	100,00	49,34	1 000 000,00	Part sociale du syndicat au Crédit Agricole Versement unique d'un fournisseur d'énergie dans le cadre du marché d'énergie
77	Produits spécifiques	300 000,00	72 807,81	50 000,00	Pénalités aux entreprises, annulation de mandats, produits de cession d'immobilisation Réduction du montant du chapitre par application de la M57
013	Atténuation de charges	50 000,00	57 473,12	60 000,00	Prise en charge de la valeur faciale des tickets restaurants par les agents
042	Opérations d'ordre	6 500 000,00	6 259 035,48	7 500 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissement des subventions
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>48 071 863,56</b>	<b>48 228 914,93</b>	<b>53 084 009,21</b>	

 ➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	8 143 000,00	7 149 115,24	10 800 000,00	Détail slide suivant
012	Charges de personnel	3 600 000,00	3 491 573,87	3 900 000,00	Hausse des dépenses du personnel par effet de rattrapage 2021 et nouveaux besoins
65	Charges de gestion courante	380 500,00	307 968,47	1 010 000,00	Augmentation du chapitre par application de la M57 : subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, reversement de la subvention ACTEE
66	Charges financières	280 000,00	241 591,23	230 000,00	Prise en charge des intérêts bancaires d'emprunts
67	Charges spécifiques	670 000,00	459 695,25	170 000,00	Réduction du chapitre par application de la M57
68	Provisions pour risques et charges	50 000,00	50 000,00	50 000,00	Gestion d'une provision pour charge du personnel
014	Reversement impôts et taxes	2 000 000,00	1 616 381,18	1 900 000,00	Reversement des produits perçus de TCCFE et de redevances aux collectivités éligibles
022	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00	0,00	Pas de crédits par application de la M57
023	Virement à l'investissement	15 948 363,56	0,00	17 524 009,21	Montant de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
042	Opérations d'ordre	16 500 000,00	16 235 929,32	17 500 000,00	Ecritures comptables en référence au chapitre 040 des recettes d'investissement - Dotations aux amortissements des biens Augmentation du chapitre par application de la M57 (prorata temporis)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>48 071 863,56</b>	<b>29 552 264,56</b>	<b>53 084 009,21</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>0</b>	<b>18 676 660,37</b>	<b>0</b>	

➤ **Détail des charges à caractère général par compétence exercée**

		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges rattachées aux compétences	EP/SL	6 565 000	5 940 718,81	8 995 900
	Télécommunication	55 000	49 715,38	55 000
	Transition Energétique (Réseaux de Chaleur)	20 000	1 176,00	50 000
	Transition Energétique (Programme ACTEE)	350 000	89 940,97	350 000
	Mobilité Durable (Hydrogène)	130 000	78 331,20	130 000
Total des charges rattachées aux compétences		7 120 000	6 159 882,36	9 580 900
Total des charges de structures		1 023 000	989 232,88	1 219 100
<b>TOTAL DU CHAPITRE 011</b>		<b>8 143 000</b>	<b>7 149 115,24</b>	<b>10 800 000</b>

 ➤ **Recettes d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	2 599 728,31	2 599 728,31	2 534 474,92	Résultat excédentaire N-1 reporté en recette
10	Dotations, fonds divers et réserves :	5 069 423,83	5 331 420,83	6 000 000,00	Eligibilité des activités hors contrat de concession au dispositif FCTVA
	10222 - FCTVA	1 500 000,00	1 761 997,00	1 327 348,84	Affectation du résultat 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
	1068 - Affectation du résultat	3 569 423,83	3 569 423,83	4 672 651,16	
13	Subventions d'investissement	12 200 000,00	10 635 547,50	10 000 000,00	FACé, PCT, Région, Département, ADEME, ENEDIS, fonds de concours et tiers privés
16	Emprunts	200 000,00	954 226,84	0,00	Fin du dispositif d'étalement des charges
23	Avances forfaitaires versées sur marchés	500 000,00	234 893,59	250 000,00	Dispositif activé par les entreprises dans le cadre de marché public
4582	Participations des adhérents aux opérations sous mandat	1 800 000,00	722 971,03	2 923 242,27	Contributions des collectivités au financement des travaux des réseaux
021	Virement de la section de fonctionnement	15 948 363,56	0,00	17 524 009,21	Montant de l'autofinancement permettant le financement des dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 500 000,00	16 235 929,32	17 500 000,00	Ecritures comptables en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement - Dotations aux amortissements des biens Augmentation du chapitre par application de la M57 (prorata temporis)
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000 000,00	427 762,77	1 000 000,00	Ecritures comptables concernant les avances forfaitaires
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>55 817 515,70</b>	<b>37 142 480,19</b>	<b>57 731 726,40</b>	

 ➤ **Dépenses d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Pas de report résultat N-1 car résultat positif
020	Dépenses imprévues	1 600 000,00	0,00	0,00	Pas de crédits par application de la M57
13	Subventions d'investissement	0,00	948,60	5 000,00	Régularisation d'écritures comptables
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	2 478 988,38	2 500 000,00	Remboursement des emprunts pour le financement des travaux de réseaux
20	Immobilisations incorporelles	400 000,00	157 706,26	400 000,00	Dépenses couvrant la réalisation d'études et l'acquisition de logiciels
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	25 738,74	500 000,00	Subventions d'investissement versées aux collectivités pour le financement des réseaux et de la Transition

21	Immobilisations corporelles	1 700 000,00	834 738,43	1 900 000,00	Aménagement des locaux, matériels bureautiques et informatiques, construction réseau technique de chaleur
23	Travaux des réseaux	38 617 515,70	22 794 362,74	41 758 546,86	Travaux sur réseaux et de transition énergétique
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	0,00	200 000,00	Participation du syndicat à une SEM
4581	Travaux des réseaux sous mandat	3 000 000,00	1 628 723,87	1 968 179,54	Travaux sous mandat (télécom..)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 500 000,00	6 259 035,48	7 500 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissement des subventions
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000 000,00	427 762,77	1 000 000,00	Ecritures comptables concernant les avances forfaitaires
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>55 817 515,70</b>	<b>34 608 005,27</b>	<b>57 731 726,40</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>0</b>	<b>2 534 474,92</b>	<b>0</b>	

Les soldes d'exécution de l'exercice 2021 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2022 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif principal 2022, présenté au Comité Syndical, s'élève à 110 815 735.61 €, dont 53 084 009.21 € en section de fonctionnement et 57 731 726.40 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	53 084 009.21 €
Dépenses d'investissement	57 731 726.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 815 735.61 €</b>
Recettes de fonctionnement	53 084 009.21 €
Recettes d'investissement	57 731 726.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 815 735.61 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif principal 2022 par nature et par chapitre.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>74</b>	<b>8</b>	<b>82</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif principal 2022 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 110 815 735.61 €, dont 53 084 009.21 € en section de fonctionnement et 57 731 726.40 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**SUBVENTIONS 2021 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVÉS**

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat. Le syndicat a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement selon la nature de la dépense.

Les subventions proposées pour 2022, se répartissent comme suit :

**a. Subventions de fonctionnement :**

Nature de la subvention		Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
Accompagnement études énergie		5 000,00	44 744,95	50 000,00
Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"		60 000,00	38 821,36	60 000,00
Subventions à l'achat des véhicules électriques		50 000,00	33 900,00	0,00*
Aides aux impayés gaz et électricité	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	20 000,00	20 000,00
	CCAS	5 000,00	763,65	5 000,00
Divers		5 000,00	9 000,00	10 000,00
<b>Sous-total des subventions aux tiers publics</b>		<b>165 000,00</b>	<b>147 229,96</b>	<b>145 000,00</b>
Amicale du personnel		40 000,00	30 680,00	40 000,00
Actions de solidarité internationale ( <i>Electriciens Sans Frontière - Protection civile /UKRAINE</i> )		0,00	0,00	13 000,00
Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité		60 000,00	15 000,00	60 000,00
Divers		5 000,00	600,00	7 000,00
<b>Sous-total des subventions aux tiers privés</b>		<b>105 000,00</b>	<b>46 280,00</b>	<b>120 000,00</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT</b>		<b>270 000,00</b>	<b>193 509,96</b>	<b>265 000,00</b>

\*par application de la M57, report en subvention d'investissement chapitre 204

**b. Subvention d'investissement :**

Numéro du chapitre	Nature de la subvention	Budget Primitif 2021	Compte Administratif 2021	Budget primitif 2022	
204	Compétence Electricité - communes	0,00	3 480,23	15 000,00	
	Compétence Gaz - communes	100 000,00	0,00	20 000,00	
	Compétence Transition Energétique (achat de véhicules, contribution TE - ACTEE)	Communes	100 000,00	0,00	135 000,00
		Groupement de communes	0,00	0,00	30 000,00
		Programme ACTEE	0,00	0,00	100 000,00
Précarité énergétique (subvention aux travaux de rénovation énergétique)	0,00	0,00	20 000,00		
	Compétence Electricité et Gaz - tiers privés	0,00	22 258,51	180 000,00	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>200 000,00</b>	<b>25 738,74</b>	<b>500 000,00</b>	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter la répartition des subventions aux tiers publics et privés pour 2022 comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	74	8	82

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2022 ;
- **DIT** que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Départ de Monsieur Gérard VARLET.**

### GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que dans le cadre du contrat de concession d'électricité 2018/2048, la réalisation de travaux prioritaires sur les réseaux publics d'électricité est définie dans le cadre de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) de 4 ans, et que le premier PPI couvre la période 2019/2022.

Cette nouvelle gestion des travaux d'investissement est pilotée budgétairement et comptablement par la mise en place de la procédure des AP/CP (Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement).

Les dépenses d'investissement de ces opérations sont financées par les recettes venant de l'Etat (FACÉ, PCT), des usagers au travers de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), d'Enedis (Redevances) ou des collectivités.

Au 31 décembre 2021, l'état de l'autorisation de programmes et des crédits de paiement s'établit comme suit :

Finalité PPI	Montant de l'autorisation de programme 2019-2022	Crédits de Paiement réalisés en k€			CP budgété	Taux de consommation des AP	
		2019	2020	2021	2022		
Renforcement réseau BT en zone rurale	11 000 k€	2 624	3 137	2 416	2 650	98 %	
Sécurisation BT fils nus	Communes rurales	15 270 k€	3 079	3 674	2 898	2 000	76 %
	Communes urbaines	7 100 k€	109	1 120	1 864	1 700	68 %
Enfouissement de réseau BT des communes rurales en zone littorale de vent	1 710 k€	254	326	310	1 000	111 %	
Travaux sous tension	220 k€	0	0	0	70	-	
<b>TOTAL</b>	<b>35 300 k€</b>	<b>6 067 k€</b>	<b>8 260 k€</b>	<b>7 490 k€</b>	<b>7 420 k€</b>	<b>83 %</b>	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	73	8	81

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels présentés en séance ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE DE GESTION 2021**

Sous le couvert de Madame Brigitte DA COSTA, comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Philippe LAGALLE présente le compte de gestion 2021 du budget annexe « Energies Renouvelables - EnR ».

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section Fonctionnement	612.75 €	0.00 €	214.89 €	827.64 €
Section Investissement	1 104 571.88 €	0.00 €	- 374 018.76 €	730 553.12 €
<b>Total</b>	<b>1 105 184.63 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 373 803.87 €</b>	<b>731 380.76 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2021 du comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ÉNERGIE.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	73	8	81

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ÉNERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le compte administratif 2021 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat excédentaire de 731 380.76 €, dont un excédent de 827.64 € en section de fonctionnement et un excédent de 730 553.12 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	827.64 €	0.00 €	827.64 €
Investissement	730 553.12 €	-129 065.34 €	601 487.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>731 380.76 €</b>	<b>-129 065.34 €</b>	<b>602 315.42 €</b>

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte administratif 2021.**

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2021 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>72</b>	<b>7</b>	<b>79</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

**BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget annexe « Energies Renouvelables – ENR » du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2021 d'un montant de 827.64 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2021 d'un montant de 730 553.12 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2022.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>81</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2021 d'un montant de 827.64 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2021 d'un montant 730 553.12 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" 2022

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Le budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE 2022 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 3 février 2022 et sur le constat des comptes de l'exercice 2021.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation :

➤ **Recettes de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	612,75	612,75	827,64	Résultat excédentaire 2021 reporté
70	Produits de gestion courante	60 000,00	59 746,91	70 000,00	Produits issus de la vente d'électricité des centrales panneaux photovoltaïques mises en service, selon les contrats de vente avec EDF
74	Dotations et subventions	11 000,00	7 448,78	10 000,00	Participation des collectivités par instauration d'un forfait
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 720,00	0,00	Reversement de caution EDF
77	Produits exceptionnels	17 587,25	8 000,00	17 172,36	Versement d'une subvention d'équilibre permettant d'obtenir un résultat excédentaire
042	Opérations d'ordre	30 000,00	20 424,52	40 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissements des subventions
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>119 200,00</b>	<b>99 952,96</b>	<b>138 000,00</b>	

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	25 000,00	12 896,57	30 000,00	Charges directes et charges indirectes proratisées des moyens généraux Augmentation des coûts de maintenance
012	Charges de personnel	31 000,00	29 926,11	35 000,00	Mise à disposition de personnel pour 0,5 ETP
65	Charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 300,00	Proratisation des frais d'élus et régularisation TVA
67	Charges spécifiques	7 000,00	6 542,23	3 000,00	Annulation de titres
68	Provisions pour risques et charges	13 200,00	13 200,00	15 700,00	Provision pour gros œuvre (remplacement des onduleurs)
69	Reversement impôts et taxes	1 000,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	3 000,00	
042	Opérations d'ordre	40 000,00	36 560,41	50 000,00	Dotations aux amortissements des immobilisations
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>119 200,00</b>	<b>99 125,32</b>	<b>138 000,00</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>0,00</b>	<b>827,64</b>	<b>0,00</b>	

 ➤ **Recettes d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	1 104 571,88	1 104 571,88	730 553,12	Résultat excédentaire N-1 reporté
13	Subventions d'investissement	175 000,00	34 464,27	100 000,00	Participation de la Région au financement des centrales panneaux photovoltaïques
23	Avances forfaitaires versées sur marchés	5 000,00	0,00	5 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	36 560,41	50 000,00	Dotation aux amortissements des immobilisations, en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	50 000,00	22 553,24	30 000,00	Ecritures comptables pour avances forfaitaires
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 374 571,88</b>	<b>1 198 149,80</b>	<b>915 553,12</b>	

 ➤ **Dépenses d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	15 000,00	
23	Travaux des réseaux	735 000,00	424 618,92	830 553,12	Installation de 12 centrales panneaux photovoltaïques
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	20 424,52	40 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissements des subventions
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	50 000,00	22 553,24	30 000,00	Ecritures comptables pour avances forfaitaires
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>865 000,00</b>	<b>467 596,68</b>	<b>915 553,12</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>509 571,88</b>	<b>730 553,12</b>	<b>0,00</b>	

Les soldes d'exécution de l'exercice 2021 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2022 dans sa globalité,

Le projet de budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2022, présenté au Comité Syndical, s'élève à 1 053 553.12 € dont 138 000.00 € en section de fonctionnement et 915 553.12 € en section d'investissement :

	Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR"
Dépenses de fonctionnement	138 000.00 €
Dépenses d'investissement	915.553.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 553.12€</b>

Recettes de fonctionnement	138 000.00 €
Recettes d'investissement	915.553.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 553.12€</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2022 par nature et par chapitre.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>81</b>

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2022 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 053 553.12 € dont 138 000 € en section de fonctionnement et 915 553.12 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### **BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) 2022 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN**

Il est rappelé que le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transferts de la compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (ex : les onduleurs), par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020.

Le syndicat souhaite à la fois compléter la liste des provisions pour renouvellement de matériel et comptabiliser la dépose de panneaux photovoltaïques à l'issue de la période de prise en charge de l'entretien et de la maintenance par les services techniques du syndicat.

Madame la Présidente propose, pour l'exercice comptable 2022, la mise à jour de la liste des provisions pour gros œuvre dans le tableau ci-dessous :

Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
				Début	Fin	
Renouvellement des onduleurs des différentes unités de production Panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics	Gymnase intercommunal à SAINTE HONORINE DU FAY (VALLEE ORNE ET ODON)	4 600 €	20	01/01/2020	01/01/2040	230 €
	Atelier municipal à SUBLES	1 000 €	20	01/01/2020	01/01/2040	50 €
	Centre Aquatique Aquanacre à DOUVRES LA DELIVRANDE (CŒUR DE NACRE)	5 500 €	20	01/01/2020	01/01/2040	275 €
	Prébo'Cap à VILLERS BOCAGE (PRE BOCAGE INTERCOM)	1 200 €	20	01/01/2020	01/01/2040	60 €
	Eglise à BREMOY	1 700 €	20	01/01/2020	01/01/2040	85 €
	Salle des fêtes à LIVAROT PAYS D'AUGE	7 300 €	20	01/01/2020	01/01/2040	365 €
	Gymnase communal Pierre Roux à DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €	20	01/01/2020	01/01/2040	325 €
	Hall des sports Clément MOISI à DOUVRES LA DELIVRANDE	8 500 €	20	01/01/2020	01/01/2040	425 €
	Ecole de musique de Vassy à VALDALLIERE	3 700 €	20	01/01/2020	01/01/2040	185 €
	Pôle enfance jeunesse à HERMANVILLE SUR MER	17 802 €	20	01/01/2021	01/01/2041	900 €
	Ecole primaire à POTIGNY	5 973 €	20	01/01/2021	01/01/2041	300 €
	Bâtiment Action Solidaire Intercommunal à LUC-SUR-MER	8 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	400 €
	Salle multi-activités à FONTAINE ETOUPEFOUR	11 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	550 €
	Ecole à FONTAINE ETOUPEFOUR	8 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	400 €
	Atelier à CAMBREMER	12 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	600 €
Ecole élémentaire à CUVERVILLE	11 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	550 €	
Dépose du matériel en fin de vie (Toutes les installations)	10 000 €			01/01/2021	01/01/2041	10 000 €
<b>15 700 €</b>						

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces provisions.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>81</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables – EnR » ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2022 le montant de ces provisions à hauteur de 15 700 € sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Romain BAIL.

## BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE DE GESTION 2021

Sous le couvert de Madame Brigitte DA COSTA, comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Philippe LAGALLE présente le compte de gestion 2021 du budget annexe "Mobilité Durable - MD".

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section Fonctionnement	34.34 €	0.00 €	1 075.15 €	1 109.49 €
Section Investissement	3 038 008.30 €	0.00 €	117 911.49 €	3 155 919.79 €
<b>Total</b>	<b>3 038 042.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>118 986.64 €</b>	<b>3 157 029.28 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2021 du comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>72</b>	<b>8</b>	<b>80</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable" du SDEC ÉNERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Denis TARGAT.

## BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe J de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat excédentaire de 3 157 029.28 €, dont un excédent de 1 109.49 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 155 919.79 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	1 109.49 €	0.00 €	1 109.49 €
Investissement	3 155 919.79 €	-352 242.16 €	2 803 677.63 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 157 029.28 €</b>	<b>-352 242.16 €</b>	<b>2 804 787.12 €</b>

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président, pour le vote du compte administratif 2021.**

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2021 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>70</b>	<b>7</b>	<b>77</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

## **BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2021 d'un montant de 1 109.49 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2021 d'un montant de 3 155 919.79 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2022.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>71</b>	<b>8</b>	<b>79</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 d'un montant de 1 109.49 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 d'un montant de 3 155 919.79 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" 2022**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Le budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 3 février 2022 et sur le constat des comptes de l'exercice 2021.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe J de la note de présentation jointe à la convocation :

**➤ Recettes de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	34,34	34,34	1 109,49	Résultat excédentaire N-1 reporté
70	Produits de gestion courante	190 000,00	178 627,08	390 000,00	Forte évolution de la recette par augmentation du nombre de recharges et augmentation des tarifs de recharge aux usagers Prévisions haussières en raison du développement de la mobilité électrique
74	Dotations et subventions	10 000,00	2 133,34	3 500,00	Participation des collectivités au fonctionnement des infrastructures
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	349 965,66	348 310,65	263 890,51	Versement d'une subvention d'équilibre permettant d'obtenir un résultat excédentaire
042	Opérations d'ordre	170 000,00	149 679,11	180 000,00	Quote-part des subventions d'investissement
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>720 000,00</b>	<b>678 784,52</b>	<b>838 500,00</b>	

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	360 000,00	359 844,53	450 000,00	Mise à disposition de moyens généraux et charges directes liées à l'exploitation et à la maintenance des IRVE Prise en compte de l'augmentation des coûts d'énergie
012	Charges de personnel	31 000,00	29 926,11	65 000,00	Hausse des charges du personnel par revalorisation du temps passé par les agents - proratisation pour 1 ETP (au lieu de 0,5ETP)
65	Charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	Prise en charge des frais des élus et régularisation de TVA
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	
68	Provisions pour risques et charges	15 000,00	0,00	15 000,00	Constitution d'une provision pour remplacement de pièces des bornes
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	0,00	500,00	Application de la fiscalité (TVA et IS) pour les activités de la régie si le résultat de la section est excédentaire
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	5 000,00	
042	Opérations d'ordre	300 000,00	287 904,39	300 000,00	Dotations aux amortissements
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>720 000,00</b>	<b>677 675,03</b>	<b>838 500,00</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>0,00</b>	<b>1 109,49</b>	<b>0,00</b>	

 ➤ **Recettes d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	3 038 008,30	3 038 008,30	3 155 919,79	Résultat excédentaire N-1 reporté
13	Subventions d'investissement	200 000,00	134 689,12	500 000,00	Participation des collectivités et de l'Etat (FACé et ADVENIR) au financement des IRVE
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	287 904,39	300 000,00	Dotations aux amortissements des immobilisations
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 538 008,30</b>	<b>3 460 601,81</b>	<b>3 955 919,79</b>	

 ➤ **Dépenses d'investissement**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
020	Dépenses imprévues	20 000	0,00	50 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	15 000	0,00	50 000,00	Achat de logiciel, de création de site pour les utilisateurs et le titulaire du marché
21	Immobilisations corporelles	5 000	2 509,10	50 000,00	Achat d'antennes pour réception des IRVE et de prises de branchements
23	Immobilisations en cours	500 000	152 493,81	800 000,00	Installation de 20 bornes rapides, ou accélérées
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000	149 679,11	180 000,00	Dotations aux amortissements
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>690 000</b>	<b>304 682,02</b>	<b>1 130 000,00</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>2 848 008,30</b>	<b>3 155 919,79</b>	<b>2 825 919,79</b>	

Les soldes d'exécution de l'exercice 2021 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2022 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2022, présenté au Comité Syndical, s'élève à 4 794 419.79 €, dont 838 500 € en section de fonctionnement et 3 955 919.79 € en section d'investissement :

	Budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD"
Recettes de fonctionnement	838 500.00 €
Recettes d'investissement	3 955 919.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 794 419.79 €</b>

Dépenses de fonctionnement	838 500.00 €
Dépenses d'investissement	1 130 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 968 500.00 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2022 par nature et par chapitre.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>71</b>	<b>8</b>	<b>79</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2022 par nature et par chapitre ; ce budget est déterminé à 4 794 419.79 €, dont 838 500 € en section de fonctionnement et 3 955 919.79 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Départ de Messieurs Hervé GUIMBRETIERE, Johannes DAVID et Alain GOBE.**

## CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2022

Monsieur le Directeur Général des Services précise que les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2022 sont conformes aux orientations budgétaires actées par délibération du Comité Syndical le 3 février dernier.

Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Elles s'inscrivent globalement dans la continuité des contributions et aides financières votées pour 2021.

Les principales évolutions sont présentées à l'écran et ont été adressées aux membres du Bureau Syndical en annexe K de la note de présentation, jointe à leur convocation :

➤ **Evolution des forfaits Eclairage public et Signalisation lumineuse :**

Forfaits Eclairage Public (EP)	Taux d'évolution des forfaits
Basé sur l'âge des réseaux	+ 1%
Basé sur le type de lampe	+ 1%
Options	+ 1%

Forfaits Signalisation Lumineuse (SL)	Taux d'évolution des forfaits
Forfaits de base	+ 1%
Carrefour tout leds	+ 1%

➤ **Evolution de la tarification IRVE, vers un équilibre progressif des dépenses et recettes liées à l'exploitation des infrastructures :**

		Tarification 2021 (€/min)	Tarification 2022 (€/min)	Augmentation (€/min)
Recharge d'une puissance	< ou = à 4 kVa	0,013	0,014	+ 0,001
	> à 4 kVa et ≤ à 8 kVa	0,026	0,029	+ 0,003
	> à 8 kVa et ≤ à 15 kVa	0,052	0,057	+ 0,005
	> à 15 kVa et ≤ à 30 kVa	0,078	0,086	+ 0,008
	> à 30 kVa et ≤ à 55 kVa	0,260	0,286	+ 0,026
	> à 55kVa	0,450	0,495	+ 0,045
Majoration pour immobilisation du service (recharge terminée et véhicule encore branché)		0,100	0,100	-

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter les contributions et aides financières 2022.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	68	8	76

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2022, telles que détaillées en séance ;
- **DIT** que ces aides et contributions, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 27 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 873 563.65 €
- Montant global de la participation communale : 614 974.79 €
  - Montant des fonds de concours : 605 929.86 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 9 044.93 €

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Financement de la participation communale	
							Fond de Concours	Section fonctionnement
21EPI0013	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY SUR ODON	REMPLACEMENT DES FOYERS HORS SERVICE 15-008, 02-009 et 08-009	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 189,13	891,85	891,85	
22EPI0070			RENOUVELLEMENT PCB ET DRIVER HORS SERVICES - 22-002 et 22-007	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	959,39	719,54	719,54	
20EPI0579	BELLENGREVILLE		MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	123 221,96	99 858,02	92 416,47	7 441,55
22EPI0125	BIEVILLE-BEUVILLE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	49 420,77	28 109,49	28 109,49	
20EPI0241	THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	EXTENSION DE CANDELABRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 892,22	11 919,17	11 919,17	
20EPI0765	BRETTEVILLE-SUR-ODON		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 886,15	21 508,92	20 164,61	1 344,31
20AME0061	CAEN		EFFACEMENT RUE DE CALIX	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	191 147,11	142 198,23	142 198,23	
21EPI0939	CARPIQUET		DEPLACEMENT ET RENOUELEMENT DU LAMPADAIRE 08-107 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 836,11	1 377,08	1 377,08	
21EPI0966	CRESSERONS		MISE EN PLACE PANNneau A MESSAGES VARIABLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 680,85	10 192,55	10 192,55	
21EPI0858	DIVES-SUR-MER		REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE 06 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 532,60	1 226,08	1 149,45	76,63
21EPI0953			RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-007/028	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 707,77	2 166,22	2 030,83	135,39
21SIL0057			RENOUVELLEMENT DU POTELET ET SIGNAL PIETON D2 ACCIDENTE	SIGNALISATION LUMINEUSE	940,95	752,76	705,71	47,05
22EPI0037	ÉTERVILLE		RENOUVELLEMENT DE MATERIELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	23 409,17	11 704,59	11 704,59	
21EPI0388	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY SUR MER	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 745,78	30 559,34	30 559,34	
17EPI0562	THUE ET MUE	LE MESNIL-PATRY	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE ET RENOVATION DE MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 913,33	5 185,00	5 185,00	
21EPI0715	LUC-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DU MAT 07-023 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	464,16	348,12	348,12	
21SIL0053	LUC-SUR-MER		RENOUVELLEMENT SUPPORT C2, D1 ET SIGNAL PIETON A1SP, A2SP, RENOUELEMENT BOUCLES A, C,	SIGNALISATION LUMINEUSE	2 977,46	2 233,09	2 233,09	
21EPI0980	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		RENOUVELLEMENT DU MAT 12-011 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	495,11	321,82	321,82	
20EPI0795	ROSEL		RENOUVELLEMENT DE MATERIELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 194,61	3 597,31	3 597,31	
22EPI0101	SAINT-ARNOULT		EXTENSION ECLAIRAGE PARKING SOSPIRO	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 895,44	2 532,04	2 532,04	
21EPI0427	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 648,36	15 650,24	15 650,24	
21EPI0791	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY		RENOUVELLEMENT DU MAT ACCIDENTE ET DU FOYER 02-001	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	483,73	362,80	362,80	
21EPI0792			RENOUVELLEMENT FOYER HORS SERVICE 14-039 ET 17-008	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	945,46	709,09	709,09	
21EXT0102	SAINT-PIERRE-DU-FRESNE		BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	8 933,74	3 800,69	3 800,69	
20EPI0964	VALDALLIERE	VASSY	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 895,22	20 081,89	20 081,89	
21EPI0772	VAUCELLES		RENOUVELLEMENT ARMOIRE 03	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 262,71	820,76	820,76	
21AME0075	VILLERS-SUR-MER		RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES, IMPASSE ET RUE DES JARDINS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	291 884,36	196 148,10	196 148,10	
<b>TOTAL</b>					<b>873 563,65</b>	<b>614 974,79</b>	<b>605 929,86</b>	<b>9 044,93</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 27 nouvelles demandes.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	147	68	8	76

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 27 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 605 929,86 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**ECLAIRAGE PUBLIC - CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

L'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Eclairage Public » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe M de la note de présentation jointe à leur convocation).

Pour l'essentiel, les modifications portent sur :

- L'article 3 où le délai pour réaliser l'état contradictoire du patrimoine EP lors d'une nouvelle adhésion passe de 6 mois à 1 an, de même, il est rajouté au 4<sup>ème</sup> alinéa « et le renouvellement des installations dont l'âge dépasse 30 ans »,
- L'article 4 : « Travaux d'investissement », il est rajouté que les réalisations en éclairage public doivent respecter les prescriptions de la norme C 13-201 et de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses selon les dispositions suivantes :

Type de travaux	norme C 13-201	l'arrêté du 27 décembre 2018
Mise en souterrain des réseaux existants (coordonnées ou non avec le réseau électrique et communication)	X	X
Création d'un éclairage en souterrain	X	X
Création d'un éclairage en aérien sur des supports existants		X
Création d'un éclairage en aérien avec de nouveaux supports	X	X
Renouvellement place pour place de matériel existant		X

- L'article 7 précise que la visite annuelle d'entretien préventif porte notamment sur le changement périodique des sources lumineuses (hors stade) et l'éventuel changement des horaires de fonctionnement,
- Le chapitre « éclairage Festif » précise que « la délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ENERGIE avant la fin du 1er semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n »,
- L'article 26 relatif au recouvrement des contributions précise que celui-ci évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance d'éclairage, calculé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, et sur décision du Comité Syndical.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'actualisation des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Eclairage Public ».

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Eclairage Public – EP » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE EP	REPRESENTANTS COMPETENCE EP EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	68	8	76

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public » ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**SIGNALISATION LUMINEUSE - CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

Au même titre que pour l'éclairage public, l'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe N de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur :

- l'article 4 relatif aux travaux d'investissement stipule que « les réalisations en signalisation lumineuse doivent respecter les prescriptions des guides techniques, type CERTU, et des normes, notamment la NF EN 12368, NF EN 12675 » et que « les travaux peuvent bénéficier d'une participation financière du SDEC ENERGIE ».
- L'article 21 relatif au recouvrement des contributions précise que celui-ci évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance de la signalisation lumineuse, calculé chaque année au 1er janvier, et sur décision du Comité Syndical.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'actualisation des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse ».

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Signalisation Lumineuse - SL » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE SL	REPRESENTANTS COMPETENCE SL EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
80	76	40	6	46

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### **MOBILITE BAS CARBONE – CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

L'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » a été transmise aux membres du Comité Syndical (annexe O de la note de présentation jointe à leur convocation).

Cette actualisation porte essentiellement sur la modification de la tarification Mobisdec (cf. contributions et aides financières 2022) et l'ajout d'une disposition sur la facturation en cas de hors communication.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'actualisation des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hydrogènes ».

➔ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « IRVE » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE	REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>144</b>	<b>139</b>	<b>62</b>	<b>8</b>	<b>70</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE), dont la tarification et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE**

**PPI 2019 – 2022 – BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2021 ET PROPOSITION POUR 2022**

Madame la Présidente rappelle que le contrat de concession, approuvé par délibération du Comité Syndical du 13 décembre 2018, prévoit, notamment l'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement sur la période 2019/2022 élaboré conjointement entre le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire du réseau.

Ce programme pluriannuel est décliné en Programmes Annuels dont un bilan doit être réalisé et présenté conjointement par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS.

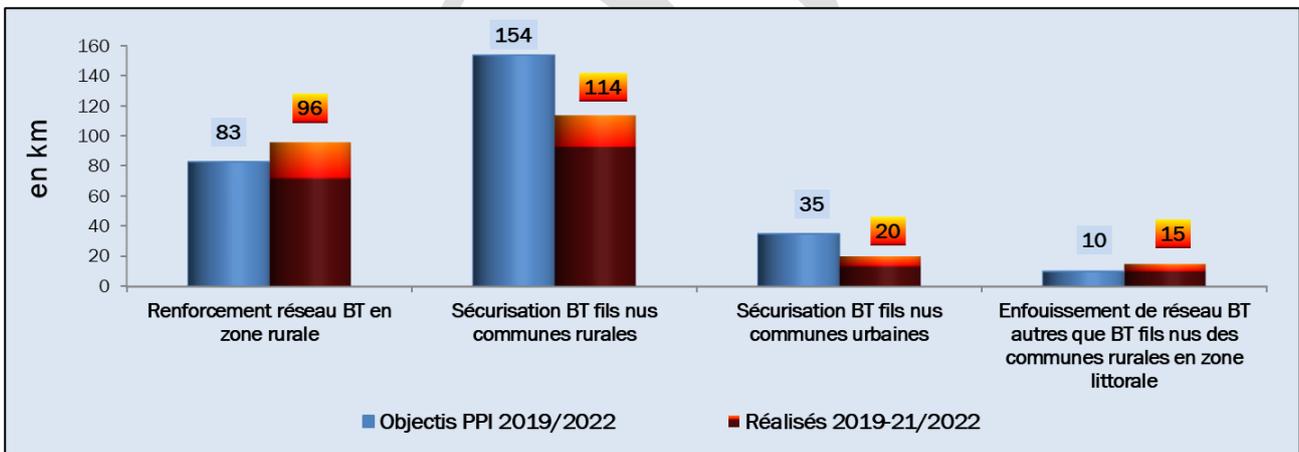
Avant d'inviter Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis, ayant rejoint l'assemblée, à présenter le niveau détaillé d'engagement du programme 2021 et les prévisions du Programme 2022.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE invite Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur des Investissements, à apporter quelques précisions quant au programme d'investissements du syndicat.

Monsieur Stéphane LEBARBIER précise que dans le cadre du contrat de concession, le syndicat n'avait aucune obligation de s'engager sur un programme pluriannuel d'investissement. Le SDEC ÉNERGIE a toutefois souhaité s'engager également sur un certain nombre de finalités, d'un point de vue technique et financier. Au niveau national, le SDEC ÉNERGIE est un des rares syndicats à s'engager de la sorte.

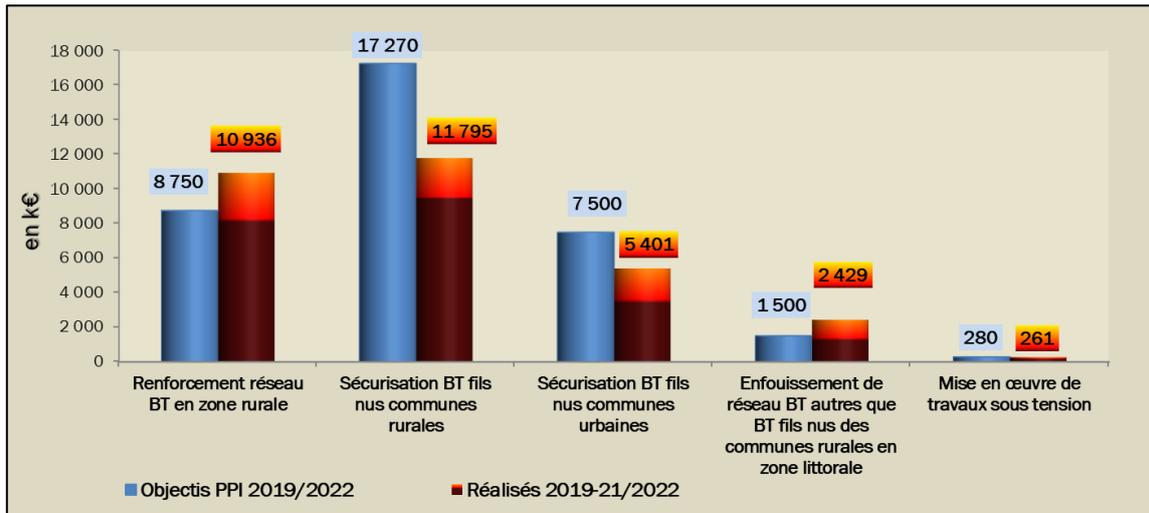
➤ **SDEC ÉNERGIE – Aspect technique - Linéaire en km (2019 - 2022)**

Monsieur le Directeur des investissements présente l'évolution des finalités par rapport aux objectifs fixés en 2018, comme suit :



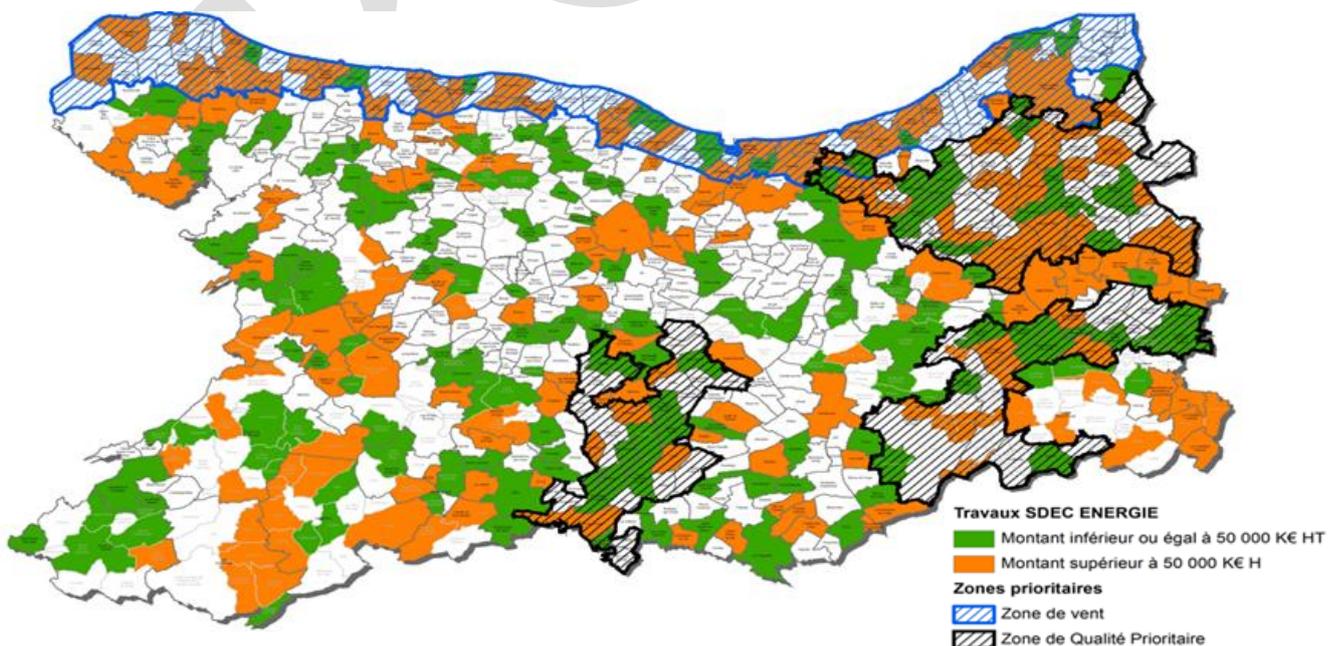
- Renforcement des réseaux basse tension en zone rural : le syndicat s'est adapté au besoin, en faisant évoluer ses prévisions.
- Sécurisation BT fils nus en communes rurales : à noter que le linéaire de fils nus a été surévalué dans le diagnostic qui a permis de fixer les objectifs du 1er PPI (réseau plus en sécurité que prévu).
- Sécurisation BT fils nus en communes urbaines (compétence ENEDIS) : en zone urbaine, la sécurisation entraînant un effacement des réseaux à la charge de la commune, le traitement des dossiers prend un peu plus de temps.
- Enfouissement de réseau BT (autre que BT flis nus des communes rurales en zone littorale) : des aides financières assez conséquentes ayant été attribuées, les objectifs sont d'ores et déjà atteints et dépassés.

➤ SDEC ÉNERGIE – Aspect financier (2019 - 2022)



- Renforcement des réseaux basse tension en zone rural : en correspondance avec l'aspect technique présenté ci-dessus, le syndicat est à 125 % de ses objectifs (récupération de crédits de sécurisation de fils nus en rural).
- Sécurisation BT fils nus en communes rurales : 68 % des prévisions budgétaires.
- Sécurisation BT fils nus en communes urbaines (compétence ENEDIS) : 72 % (contre 57 % sur l'aspect technique), l'urbain coûtant plus cher.
- Enfouissement de réseau BT (autre que BT flis nus des communes rurales en zone littorale) : 62 % des objectifs.
- Mise en œuvre de travaux sous tension pour limiter le nombre de coupures : objectif quasiment atteint.

➤ Les collectivités bénéficiant du PPI 2019-2022



Monsieur Stéphane LEBARBIER confirme que, selon les engagements pris au moment du renouvellement du contrat de concession, d'importants travaux ont été réalisés sur la zone de vent, mais également dans les zones de qualité prioritaire.

Monsieur Frédéric HARDOUIN est invité à présenter la synthèse des travaux du concessionnaire Enedis.

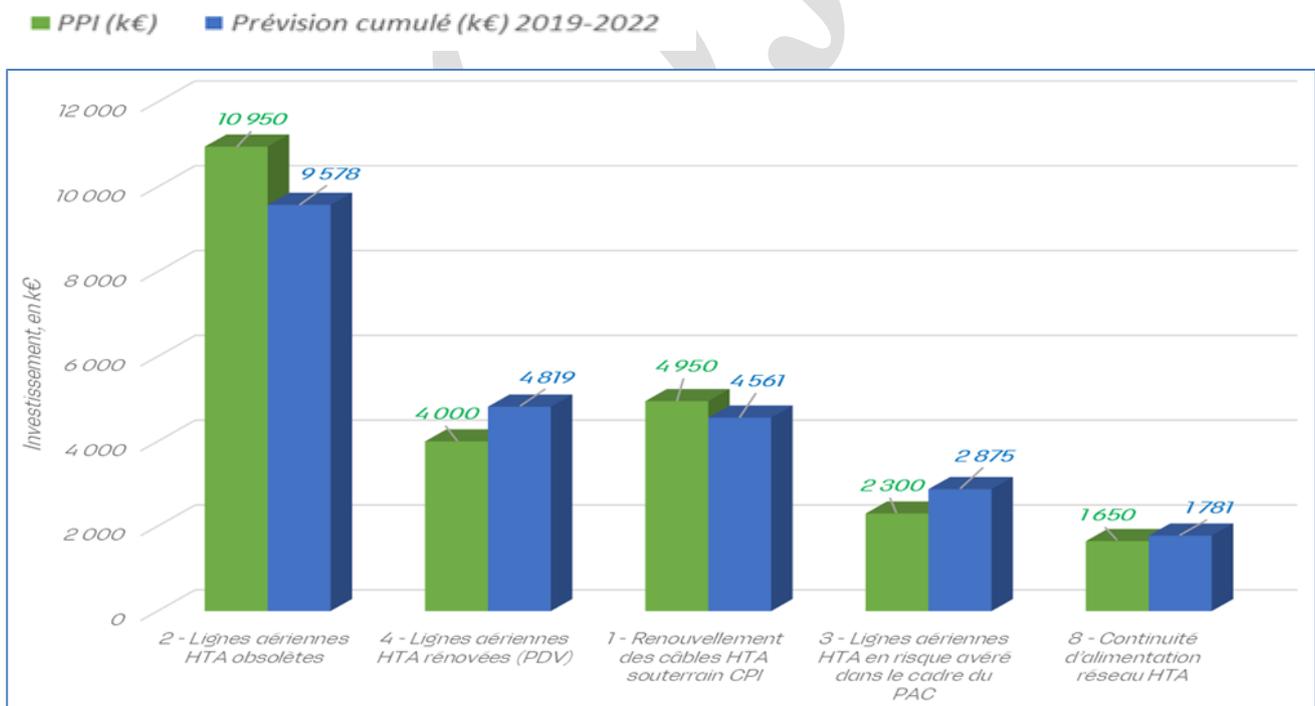
Il rappelle que l'idée était d'investir un peu plus de 38 M € sur la période 2019-2022 et présente la synthèse financière par rapport au PPI 2019 - 2022 qui confirme que l'objectif de départ sera atteint, puisque l'année 2022 n'est pas encore terminée.

Les investissements répondent à trois grands principes :

- Respecter la qualité du produit en maîtrisant les chutes de tension de manière à ce que les clients soient bien alimentés.
- Assurer la continuité de la fourniture, c'est-à-dire diminuer les pannes longues.
- Augmenter la qualité générale en diminuant les micros coupures.

L'ensemble de ces investissements, qu'ils soient réalisés sur le réseau aérien ou sur le réseau souterrain contribue à cet objectif, sachant qu'à la fin du PPI, l'objectif est également de mesurer la qualité d'une manière globale et différenciée en la ramenant sur des territoires plus petits, d'où l'analyse faite sur les zones de qualité prioritaire.

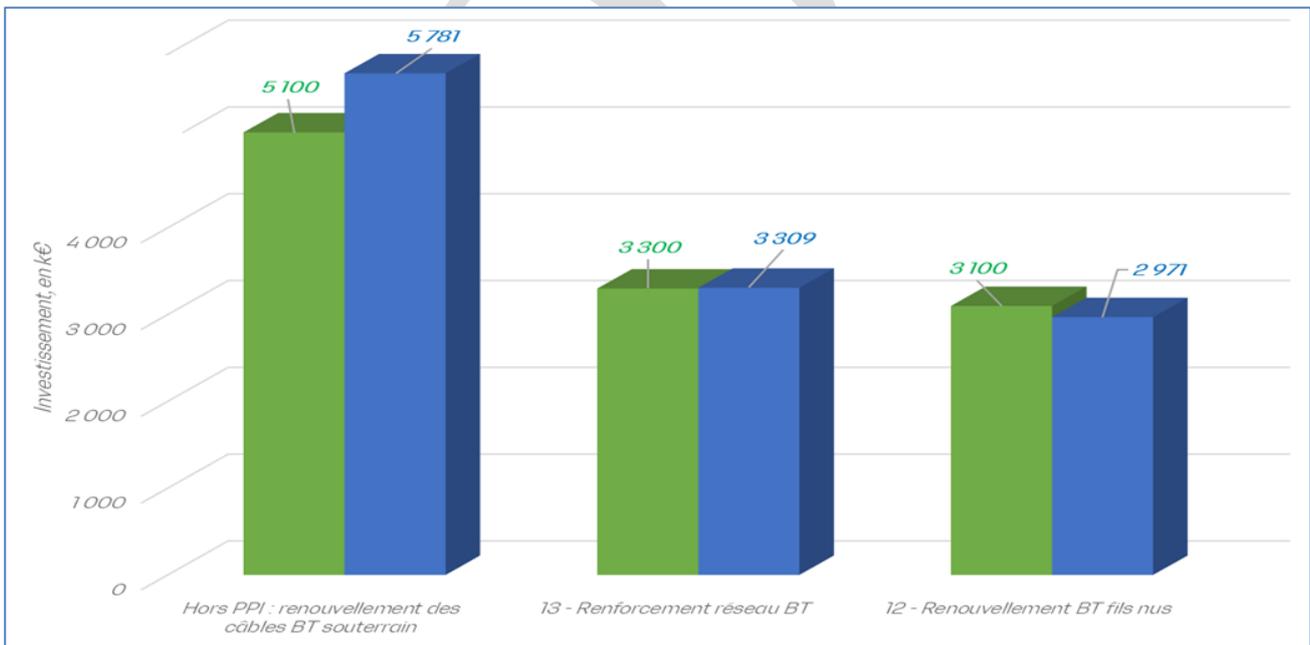
➤ Travaux HTA





Cela représente un investissement de 29 M€, soit 75 % du PPI et dans le cadre de ces travaux, Monsieur Frédéric HARDOUIN précise, par ailleurs, que 431 km de réseau ont été réalisés pour un objectif fixé à 422.

➤ Travaux BT



Des équipements complémentaires (organes de manœuvres sur le plan des postes) ont été installés pour permettre d'augmenter la rapidité de réalimentation en cas d'incident.

Enedis avait prévu 112 postes et en aura mis en place 112 voire 122 d'ici la fin de l'année.

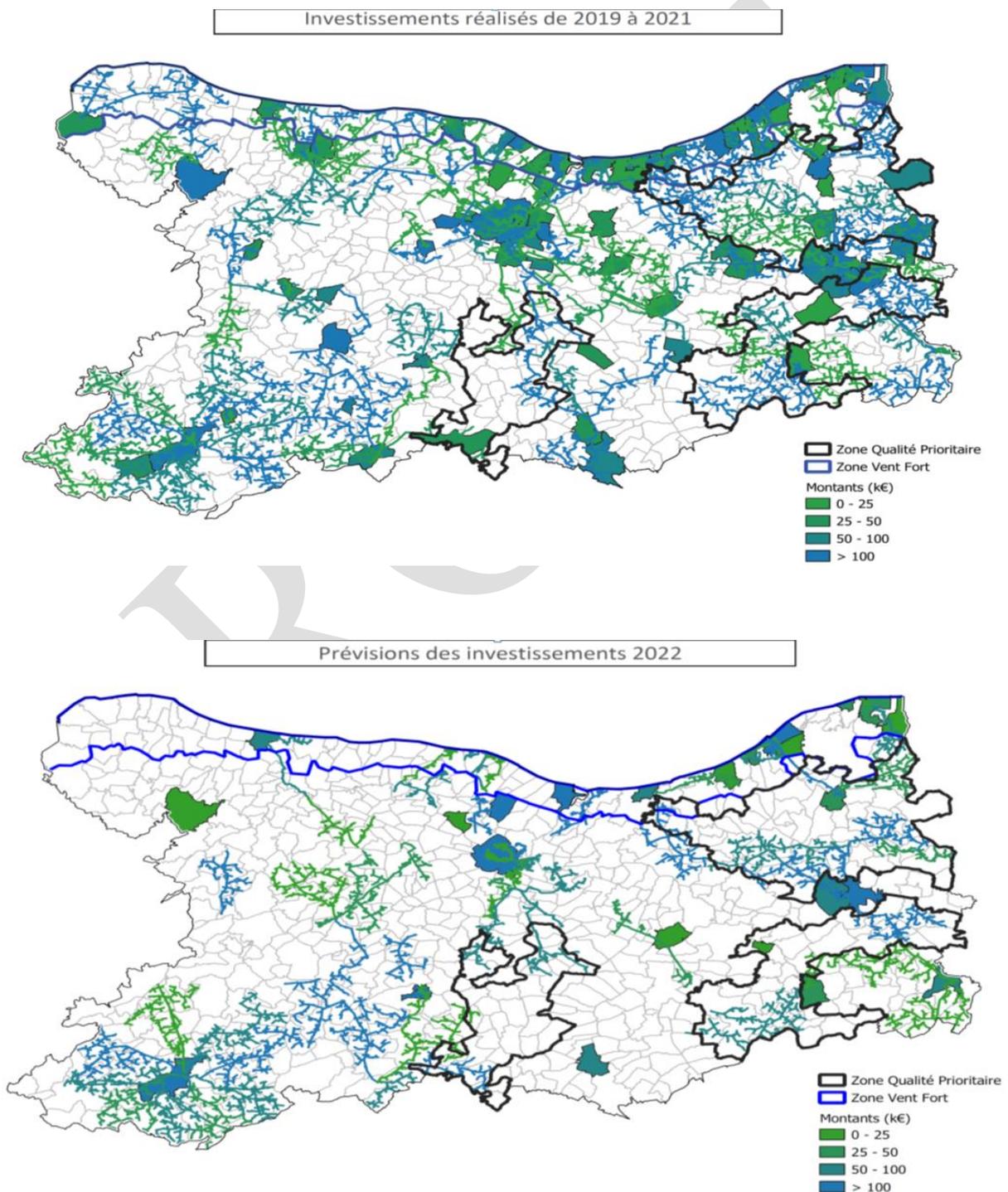
Le programme sera donc atteint.

Sur l'aspect réglementaire, Enedis avait prévu de renouveler 160 postes qui pourraient être ou qui sont faiblement pollués par du PCB et en a déjà renouvelé 176 à ce jour.

Concernant les zones inondables, Enedis travaille avec la DREAL pour les sécuriser : sur une ligne qui alimente plusieurs villages ou secteurs, l'objectif est de faire en sorte que les clients, en aval ou sur les côtés des poches, ne soient pas coupés. Dans cette analyse, l'objectif, qui était de sécuriser 20 postes, sera atteint (au total 24 ou 25 postes seront ainsi sécurisés).

Une autre innovation, spécifique à la Normandie, est de développer des capteurs à poser dans les postes de distribution pour identifier le niveau d'eau. Si le niveau d'eau monte, Enedis sera alerté et pourra alors mettre en sécurité les postes.

Monsieur Frédéric HARDOUIN présente ensuite la carte des investissements réalisés sur les 3 dernières années et le prévisionnel pour 2022 :



Madame la Présidente donne la parole à la salle pour d'éventuelles questions à Monsieur Frédéric HARDOUIN.

Monsieur Patrice GERMAIN, maire de Basseneville et représentant du secteur de Normandie Cabourg Pays d'Auge, souhaite signaler que dans le secteur de Ranville, Petitville, Bavant, Basseneville, Hérouvillette, une partie de Goustranville etc..., depuis le milieu de l'année 2021 notamment, mais d'une manière assez forte en ce début d'année (les 8 janvier, 6 février et 2 mars précisément), les communes ont subi des coupures de plusieurs heures.

Monsieur le représentant au Comité Syndical, interroge Monsieur le délégué territorial du Calvados Enedis sur les éventuels travaux à venir, pas nécessairement lisibles sur les cartes présentées. Les coupures ont pu atteindre 4 h, ce qui signifie qu'il y a un réel problème ayant besoin de trouver une solution.

Monsieur Frédéric HARDOUIN confirme que d'importants industriels lui ont également fait remonter cette information et qu'Enedis va y être vigilant.

Pour ce qui concerne les cartes, il rappelle qu'elles ont été établies sur la base de l'analyse faite entre 2016 et 2018.

Madame la Présidente remercie Monsieur Frédéric HARDOUIN pour son intervention.

Cette dernière confirme que, globalement les niveaux d'investissement pour ce 1<sup>er</sup> PPI ainsi présentés sont conformes aux engagements du contrat ; le syndicat peut donc se féliciter de ce constat.

En revanche, après une analyse un peu plus fine des données produites, Madame la Présidente souligne quelques points d'alerte, ayant un impact sur la qualité de l'énergie distribuée. Il est, en effet, à signaler, par exemple, qu'Enedis a consacré sur les 4 ans, 9,6 M € pour le renouvellement des lignes moyennes tensions aériennes, soit 1,4 M € en deçà des objectifs de ce 1<sup>er</sup> PPI, ou près de 13 % de moins que l'engagement initial.

Dans les réunions annuelles, organisées cette année avec les élus, Enedis a rappelé, à juste titre, l'importance de la qualité technique des réseaux moyenne tension, en particulier lorsque le Calvados subit des coups de vent. Madame la Présidente encourage donc Enedis à réaliser ces travaux si indispensables à hauteur de ses engagements.

Si cette insuffisance d'investissement sur les réseaux moyenne tension, est compensée, en partie, par des travaux de maintenance lourde sur ces mêmes réseaux (800 000 € de plus que les prévisions de ce 1<sup>er</sup> PPI), Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle qu'il ne s'agit pas de la même nature de travaux : cette maintenance lourde sur les réseaux moyenne tension qu'ENEDIS dénomme « PDV » - Prolongation de la durée de vie des ouvrages - est bien plus légère en termes d'intervention que le renouvellement de ce réseau.

Madame la Présidente confirme que les services du syndicat, dans le cadre de nombreuses prochaines réunions de travail et sous l'égide de M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions, se chargeront de continuer ce contrôle de l'ensemble des données présentées, de manière à maintenir un travail en transparence et en confiance au-delà du contrat de concession.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle les prochaines échéances d'ici la fin de l'année, à savoir :

- la présentation des engagements d'ENEDIS pour le second PPI qui couvrira la période de 2023 à 2026 et qui seront soumis au vote du Comité Syndical de décembre.
- Le vote de nombreux avenants au contrat de concession, dont certains portent sur des flux financiers (article 8 par exemple).

Madame la Présidente confirme que les réseaux électriques dans le département du Calvados sont globalement de bonne facture, même si comme vient de le témoigner M. Patrice GERMAIN, pour certains territoires ruraux la qualité est encore largement améliorable.

Le SDEC ÉNERGIE sera particulièrement attentif à maintenir un niveau d'investissement jugé indispensable pour que tous ses territoires, urbains, ruraux ou de bord de mer disposent d'une infrastructure de réseau de distribution public d'électricité compatible avec l'attente légitime des usagers, l'évolution des usages, l'adaptation à la transition énergétique et à la mobilité bas carbone.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE lève la séance à 16h15 en invitant les élus à se diriger vers les tables de signature des documents budgétaires adoptés en séance.

Les dates et lieu des prochaines assemblées plénières sont rappelées à l'écran :

- Jeudi 16 juin 2022 – 14h00 - CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 6 octobre 2022 – 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 15 décembre 2022 – 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest,

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Cédric POISSON

PROJET

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 16 Juin 2022							
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde en fonctionnement
20EXT0196	ANISY		MUTATION PUC EGLISE 015-02 250kVA PAR 400kVA - EXTENSION BT SAS EDIFIDES	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	26 215,35	6 429,98	6 429,98	
22EPI0070	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT PCB ET DRIVER HORS SERVICES - 22-002 et 22-007	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	959,39	719,54	719,54	
21EPI0013			REMPACEMENT DE FOYERS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 189,13	891,85	891,85	
22EPI0324	BELLENGREVILLE		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 05-028 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 547,48	1 005,86	1 005,86	
22EPI0189			REMPACEMENT DES BORNES D'ECLAIRAGE 02-013 ET 02-014 ACCIDENTEES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 391,49	1 554,47	1 554,47	
21EPI0970			ECLAIRAGE ACCES EXTENSION DELA MAIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 286,37	5 386,14	5 386,14	
20EPI0579			MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION CENTRALISE EN MAIRIE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	123 221,96	99 858,02	99 858,02	
22EPI0125	BIEVILLE-BEUVILLE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	49 353,78	28 083,13	28 083,13	
19AME0076	BLONVILLE-SUR-MER		RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR ET DE BELFORT - T3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	220 370,70	70 519,96	70 519,96	
20EPI0241	THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	EXTENSION DE CANDELABRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 892,22	11 919,17	11 919,17	
20EPI0765	BRETTEVILLE-SUR-ODON		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 886,15	21 508,92	21 508,92	
20AME0061	CAEN		RUE DE CALIX	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	191 147,11	142 198,23	142 198,23	
22EPI0231	CARPIQUET		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 151,97	22 083,58	22 083,58	
21EPI0939			DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-107 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 836,11	1 377,08	1 377,08	
22EPI0216	COLLEVILLE-MONTGOMERY		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 916,04	11 503,82	11 503,82	
22EPI0128	COURSEULLES-SUR-MER		DEPLACEMENT SUPPORT 14-017 SUITE AMENAGEMENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 746,08	2 059,56	2 059,56	
21EPI0966	CRESSERONS		MISE EN PLACE PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	16 214,58	10 539,48	10 539,48	
22EPI0335	DIVES-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DE LA LANTERNE 18-037 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	455,84	364,67	341,88	22,79
21SIL0057			RENOUVELLEMENT DU POTELET ET SIGNAL PIETON D2 ACCIDENTE	SIGNALISATION LUMINEUSE	940,95	752,76	705,71	47,05
21EPI0953			RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-007/028	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 707,77	2 166,22	2 030,83	135,39
21EPI0858			REMPACEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE 06 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 532,60	1 226,08	1 149,45	76,63
21EPI0452	DOUVRES-LA-DELIVRANDE		EXTENSION ECLAIRAGE ET SECURISATION PASSAGE PIETON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	12 831,08	10 264,86	9 623,31	641,55
22EPI0037	ÉTERVILLE		RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	23 409,17	11 704,59	11 704,59	
21EXT0180			EXTENSION DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	15 001,98	6 000,79	6 000,79	
22EPI0045	FALAISE		PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	147 175,43	103 305,86	103 305,86	
20AME0154	FLEURY-SUR-ORNE		RUE EUGENE VARLIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	99 998,14	70 290,34	70 290,34	
21EPI0526	GRAINVILLE-SUR-ODON		PHASE 2 - REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AVEC TERRASSEMENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	28 128,44	18 283,49	18 283,49	
21AME0004			D139 RUE DE LA LIBERATION	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	23 598,24	12 071,57	12 071,57	
21EPI0388	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY SUR MER	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 745,78	30 559,34	30 559,34	
21EPI0587	LA GRAVERIE		EXTENSION ECLAIRAGE TERRAIN D'ENTRAINEMENT NON HOMOLOGABLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	34 976,50	22 734,73	22 734,73	
21EPI0992	LA VESPIERE-FRIARDEL	LA VESPIERE	EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	67 543,20	43 903,08	43 903,08	
17EPI0562	THUE ET MUE	LE MESNIL-PATRY	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 913,33	5 185,00	5 185,00	
21AME0144	LES MOUTIERS-EN-AUGE		LE BOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	122 889,38	15 246,93	15 246,93	
22EPI0215	LION-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	13 710,69	8 226,41	8 226,41	
22EPI0214			RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 652,17	3 108,69	3 108,69	
21AME0086	LOUVIGNY		RUE MOISSON	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	13 643,91	7 990,38	7 990,38	

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde en fonctionnement
21SIL0053	LUC-SUR-MER		RENOUVELLEMENT SUPPORT C2, D1 ET SIGNAL PIETON A1SP, A2SP, RENOUVELLEMENT BOUCLES A, C,	SIGNALISATION LUMINEUSE	2 977,46	2 233,09	2 233,09	
21EPI0715			RENOUVELLEMENT DU MAT 07-023 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	464,16	348,12	348,12	
21EXT0152	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE		BT B NAUTIQUE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	47 130,37	37 130,37	35 347,78	1 782,59
21EPI0990	MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE	BISSIÈRES	EXTENSION ECLAIRAGE AMENAGEMENT RD 152	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	19 936,39	13 323,00	13 323,00	
22EPI0353	MOULT-CHICHEBOVILLE		RENOUVELLEMENT DES FOYERS BOULES ET BF	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	62 205,67	34 213,12	34 213,12	
22EPI0336	PERIERS-SUR-LE-DAN		RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	17 600,00	8 800,00	8 800,00	
21EXT0155	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		BT EHPAD 515-06 - EXTENSION BT LOT.PRIVE 'LE LITTORAL'	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	4 280,65	1 712,26	1 712,26	
21EPI0980			RENOUVELLEMENT DU MAT 12-011 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	495,11	321,82	321,82	
21AME0102			RUE NATIONALE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	173 458,48	20 829,08	20 829,08	
20EPI0795	ROSEL		RENOUVELLEMENTS DES MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 194,61	3 597,31	3 597,31	
21EPI0995	ROTS	ROTS	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	70 718,87	56 575,10	56 575,10	
22EPI0101	SAINT-ARNOULT		EXTENSION ECLAIRAGE PARKING SOSPIRO	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 895,44	2 532,04	2 532,04	
21EPI0427	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 648,36	15 650,24	15 650,24	
21EPI0426			RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	34 885,45	24 541,80	24 541,80	
22EPI0239			RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 850,73	16 967,90	16 967,90	
21EPI0792	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY		RENOUVELLEMENT FOYER HORS SERVICE 14-039 ET 17-008	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	945,46	709,09	709,09	
21EPI0791			RENOUVELLEMENT DU MAT ACCIDENTE ET DU FOYER 02-001	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	483,73	362,80	362,80	
21EXT0102	SAINT-PIERRE-DU-FRESNE		BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	8 933,74	3 800,69	3 800,69	
20AME0122	VARAVILLE		RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	99 480,02	11 118,08	11 118,08	
20AME0095			RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO ET RUE CHARLES MUNY	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	177 713,31	36 895,66	36 895,66	
22EPI0103	VALDALLIERE	VASSY	MISE EN PLACE RADAR PEDAGOGIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 499,64	2 924,77	2 924,77	
20EPI0964			EXTENSION D'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 129,65	19 584,27	19 584,27	
21AME0076	VILLERS-SUR-MER		RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE ET DES RAVENELLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	266 860,07	183 570,55	183 570,55	
21AME0075			RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES, IMPASSE ET RUE DES JARDINS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	291 884,36	196 148,10	196 148,10	
<b>TOTAL</b>					<b>2 789 852,24</b>	<b>1 504 913,84</b>	<b>1 502 207,84</b>	<b>2 706,00</b>



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le ministre

Paris, le - 5 MAI 2022

Réf : BDC\_AP/2022-04/16264/PDA

Copie: PS, CODIR, AB, CF

Monsieur Xavier PINTAT  
Président de la fédération  
nationale des collectivités  
concedantes et régies  
Maire de Soulac-sur-Mer  
20 boulevard de Latour-  
Maubourg  
75007 PARIS

*A*  
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Président de la République, qui m'a transmis votre correspondance, sur les conséquences de la hausse des prix de l'énergie sur l'équilibre financier des collectivités locales.

Le prix de toutes les énergies a connu en 2021 et début 2022 une hausse forte qui impacte aussi bien les particuliers, les entreprises que les collectivités. Cette situation liée au contexte international concerne tous les pays, en Europe, comme ailleurs dans le monde.

Le Gouvernement a anticipé ces hausses et prévu plusieurs dispositions pour limiter leurs effets à court terme, et concerne les ménages, les entreprises et les collectivités.

S'agissant de l'électricité, les collectivités de moins de dix salariés et de 2 M€ de recettes réelles de fonctionnement bénéficient ainsi du bouclier tarifaire qui limite la hausse des tarifs réglementés à 4 % en moyenne.

Les autres collectivités bénéficient de deux autres mesures du bouclier tarifaire : la baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et l'augmentation du volume de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) prévue en 2022.

La TICFE passe ainsi d'un montant de 22,5 €/MWh à 0,5 €/MWh jusqu'au 31 janvier 2023. Cette mesure aura un effet important sur les tarifs des collectivités. Il s'agit d'un effort de 8 Mds€ pour l'État dont 400 M€ bénéficieront aux collectivités selon les projections.

La mesure d'augmentation de l'ARENH va bénéficier à tous les consommateurs en permettant aux fournisseurs d'énergie d'acheter 20 % d'énergie en plus au tarif de 45 €/MWh alors que les prix de marché dépassent actuellement les 250 €/MWh. Cette mesure bénéficiera ainsi à tous les ménages.

À titre d'exemple, l'effet cumulé de ces deux mesures pour une commune de taille moyenne permettra de ramener la hausse de 35 % à 20 % grâce à la baisse de TICFE et à 10 % grâce à la hausse du volume d'ARENH.

Ces mesures concernent l'électricité dont la France est un producteur très important et pour laquelle elle dispose de marges de manœuvre forte. Tel n'est pas le cas du gaz, importé pour l'essentiel et pour lequel le bouclier tarifaire vient en soutien des ménages. Il ne soutient pas les entreprises, ni les collectivités avec toutefois une exception : le Premier ministre a annoncé, le 16 mars dernier, l'augmentation du fonds chaleur de 350 à 520 M€ pour financer la substitution du gaz par d'autres énergie.

L'efficacité de ces dispositions dépend également des marchés de fourniture d'énergie. Ceux-ci ont pu connaître une hausse très importante voire des pratiques d'offre de fournisseurs incompatibles avec les délais nécessaires à une collectivité pour se mobiliser en toute connaissance de cause.

Les acheteurs peuvent néanmoins adapter leurs procédures de passation de marché à la situation actuelle. Pour les procédures de passation à venir, il peut être recommandé de privilégier les accords-cadres (1° de l'article L. 2125-1 du code de la commande publique) multi-attributaires à marchés subséquents (article R. 2162-2 du code de la commande publique). Cette technique d'achat permet de remettre périodiquement en concurrence les titulaires de cet accord-cadre pour l'attribution des marchés subséquents, de se prémunir des défaillances d'un titulaire et de réduire les délais de remise des offres. Les procédures déjà en cours manifestement incompatibles avec la hausse réelle des prix peuvent être déclarées sans suite pour être relancées selon ces principes.

Eu égard à la complexité des achats d'énergie, les acheteurs peuvent également décider de recourir aux services de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) ou d'autres centrales d'achat susceptibles de répondre à leurs besoins énergétiques, et qui ont une expertise établie en la matière.

S'agissant de l'augmentation des prix du carburant, les collectivités comme l'ensemble des ménages bénéficient également de la mesure d'aide exceptionnelle de 15 ct/€ hors taxe.

En complément de ces mesures du court terme, l'État accompagne également les démarches des collectivités territoriales pour réduire structurellement leur consommation d'énergie grâce à de l'ingénierie et des concours financiers.

L'État soutient ainsi le programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) et porté par votre fédération. Il a vocation à accélérer massivement la rénovation énergétique du parc des collectivités locales en encourageant la mutualisation et la planification des actions de réduction des factures d'énergie à court et long terme.

Il propose un soutien fort en ingénierie *via* un centre de ressources facilitant le parcours des collectivités (guide, cahier des charges, simulateurs etc.), le recrutement d'économistes de flux et le financement de maîtrise d'œuvre et de diagnostics. Il finance également l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le programme ACTEE 1 a déjà permis la mobilisation de 12 500 communes. Le programme ACTEE 2, doté de 100 M€ sur deux ans, a déjà permis de sélectionner 45 groupements lauréats (soit 6 156 bâtiments publics) en 2021. Il vient d'intégrer un sous-programme dédié à l'éclairage public pour 10 M€.

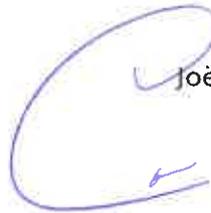
L'État soutient également financièrement les projets des collectivités par l'intermédiaire des dotations d'investissement. La dotation rénovation énergétique (DSIL et DSID) a ainsi mobilisé 942 M€ en AE en 2021 en faveur du bloc communal et des départements. Dans le cadre du plan de relance, 950 M€ de DSIL exceptionnelle ont été engagés en faveur du bloc communal, notamment pour soutenir des opérations de transition écologique.

Pour 2022, les dotations d'investissement aux collectivités territoriales sont maintenues à un niveau historiquement élevé (notamment 1,046 Md€ de DETR, 873 M€ de DSIL, dont 303 M€ exceptionnels liés aux reliquats de FEADER). J'invite les collectivités intéressées à se rapprocher de leur préfet pour en bénéficier.

Dans le cadre des aides à la rénovation des bâtiments des collectivités, en complément des dotations aux collectivités, le dispositif des certificats d'économies d'énergie prévoit des bonifications via le « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » pour le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant des énergies fossiles afin de les remplacer par des dispositifs plus efficaces énergétiquement et utilisant des énergies renouvelables.

Enfin de nombreux programmes financés par les certificats d'économie d'énergie permettent d'accompagner la planification et l'investissement des collectivités en matière de mobilité décarbonées, notamment le déploiement de bornes de recharges et le vélo. Je vous invite à retrouver ces mesures sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/economies-denergie-dans-collectivites>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Joël GIRAUD